

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
INSD

**PROJET D'HARMONISATION DES STATISTIQUES
DES PRIX DANS LES PAYS DE L'UEMOA**

**ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LES
DEPENSES DES MENAGES DE OUAGADOUGOU**

Ouagadougou.
Décembre 1998

AVANT PROPOS	5
---------------------	----------

APERCU METHODOLOGIQUE ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE	6
--	----------

(Par Mathurin DEMBO TOE)

1. Justification de l'Enquête	6
2. Les objectifs de l'enquête	7
3. Echantillonnage	7
4. Les questionnaires	8
5. Déroulement de l'enquête	9
6. Saisie et traitement des données	9

Chapitre 1 L'EMPLOI A OUAGADOUGOU	10
--	-----------

(Par Eloi OUEDRAOGO)

1.1. L'OFFRE DE TRAVAIL	11
--------------------------------	-----------

1.1.1. La population en âge de travailler	11
--	-----------

1.1.2. La participation au marché du travail à Ouagadougou	11
---	-----------

1.1.3. La structure de l'offre du travail à Ouagadougou	12
--	-----------

1.2. CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI A OUAGADOUGOU	14
--	-----------

1.2.1. Emploi principal	14
--------------------------------	-----------

1.2.1.1. La situation dans l'emploi	14
--	-----------

1.2.1.2 La branche d'activité dans l'emploi principal	16
--	-----------

1.2.1.3 Structure des emplois	19
--------------------------------------	-----------

1.2.2. Les emplois secondaires	19
---------------------------------------	-----------

Chapitre 2. LE LOGEMENT ET LE CONFORT DES MENAGES	21
--	-----------

(Par Mathurin DEMBO TOE)

2.1. Les principales caractéristiques du logement	23
--	-----------

2.1.1. Type de logement	23
--------------------------------	-----------

2.1.2. Matériaux des murs	24
----------------------------------	-----------

2.1.3. Nature du toit	25
------------------------------	-----------

2.1.4. Matériaux du sol	27
--------------------------------	-----------

2.1.5. Statut d'occupation du logement	27
---	-----------

2.1.6. <i>Mode d'accès à la propriété.</i>	29
2.1.7. <i>Mode de financement de la construction du logement.</i>	30
2.1.8. <i>Propriété des logements en location</i>	31
2.2 Les commodités et confort du logement	32
2.2.1. <i>Nombre de pièces des logements et nombre de personnes par pièce</i>	32
2.2.2. <i>Pièce à usage de cuisine</i>	33
2.2.3. <i>Lieu d'aisance des ménages</i>	34
2.2.4. <i>Lieu de bains</i>	36
2.2.5. <i>Source d'énergie pour l'éclairage</i>	38
2.2.6. <i>Type de combustible pour la cuisine</i>	40
2.2.7. <i>Mode d'approvisionnement en eau</i>	41
2.2.8. <i>Existence de téléphone dans les ménages</i>	43
2.3. Dépense de logement et loyer imputé	44
Chapitre 3. LES DEPENSES DES MENAGES	45
<i>(Par Mathurin DEMBO TOE)</i>	
3.1. <i>La dépense totale des ménages</i>	47
3.2. <i>La dépense de consommation</i>	49
3.2.1. <i>Pondération des dépenses de consommation</i>	49
3.2.2. <i>Dépense de consommation par individu</i>	50
3.2.3. <i>Dépense de consommation selon la taille du ménage</i>	50
3.2.4. <i>Dépenses selon le niveau de vie</i>	52
3.2.5. <i>Concentration des dépenses de consommation</i>	55
3.3. <i>La dépense hors consommation</i>	56
3.4. <i>Caractérisation des quintiles extrêmes</i>	57

ANNEXES	59
ANNEXE 1. PRECISION DES TOTAUX ET DES RATIOS ESTIMES	61
A.1. Calcul des pondérations.	61
A.2 Estimation de la moyenne	62
A.3 Le redressement des estimateurs.	62
A.4. Calcul de la précision des dépenses totales	63
A.5. Précision des ratios	65
ANNEXE 2: NOMENCLATURE HARMONISEE DES INDICES DES PRIX UEMOA	66
ANNEXE 3. TABLEAUX DU CHAPITRE 1.	71
ANNEXE 4. TABLEAUX DU CHAPITRE 3	79
ANNEXE 5 STRUCTURE DU QUESTIONNAIRE	81

AVANT PROPOS

Les Instituts Nationaux de la Statistique (INS) des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA) ont entrepris une vaste opération d'harmonisation de leurs statistiques dans le cadre du dispositif de surveillance multilatérale des politiques économiques. L'harmonisation des statistiques sur les prix à la consommation est l'une des premières opérations menées dans le cadre de cette surveillance des performances économiques. L'enquête sur les dépenses des ménages de Ouagadougou s'inscrit dans cette opération d'harmonisation.

L'enquête sur les dépenses des ménages a été organisée en 1996 dans les sept Etats de l'UEMOA selon une méthodologie commune. Elle a permis de déterminer les pondérations pour le calcul de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC). L'IHPC est calculé dans sept Etats de l'UEMOA depuis le mois de janvier 1998. En plus de cet objectif, l'enquête sur les dépenses des ménages offre d'importantes possibilités d'études des conditions de vie des ménages dans la ville de Ouagadougou. La présente publication que l'INSD a le plaisir de mettre à votre disposition concerne l'emploi, le logement et les dépenses des ménages à Ouagadougou.

L'enquête sur les dépenses des ménages est un bel exemple de coopération entre l'Institut National de la Statistique et de Etudes Economiques de France (INSEE) et les INS africains. Elle a été réalisée grâce à une équipe d'expert de l'INSEE et d'EuroCost qui ont travaillé en collaboration avec des responsables nationaux. Le financement de cette opération a été assuré par l'Union Européenne (DG VIII), la coopération française (la coopération française a organisé les différents séminaires de la composante enquête) et l'UEMOA.

APERCU METHODOLOGIQUE ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

1. Justification de l'Enquête

L'enquête sur les dépenses des ménages de Ouagadougou s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'un indice harmonisé des prix dans les pays de l'union économique et monétaire de l'Afrique de l'ouest (UEMOA). L'harmonisation des indices des prix tire son origine dans la mise en place du dispositif de surveillance multilatérale des politiques macro-économiques nationales dans le schéma d'intégration de l'UEMOA. Cette surveillance des politiques économiques nationales vise à assurer une convergence des performances économiques des Etats membres et à établir les bases de croissance des économies qui soit compatible avec les contraintes de la politique économique commune. L'un des principes directeurs du dispositif communautaire est l'organisation de la convergence des taux d'inflation, nécessaire dans une union monétaire, et des politiques budgétaires qui influencent l'équilibre monétaire.

L'idée du calcul d'indice harmonisé s'est développée au lendemain de la dévaluation du franc CFA par le constat que les Etats de l'union ne disposaient pas d'indices fiables et comparables. La plupart de ces indices étaient caractérisés par :

- l'ancienneté de l'année de base. L'indice du Burkina avec des pondérations de l'année 1980 était loin d'être le plus ancien ;
- la diversité du champ des ménages couverts. Le Burkina Faso calculait (de 1982 à 1997) un indice smigard difficilement comparable aux indices tous ménages élaborés dans certains pays de l'UEMOA ;
- La diversité des méthodologies de calcul, notamment la gestion du panier.

L'enquête sur les dépenses des ménages, organisée dans les sept capitales de l'Union¹, se proposait de mettre à la disposition des INS, des pondérations récentes et calculées selon la même méthodologie.

¹ La Guinée Bissau ne faisait pas encore partie de l'UEMOA au moment du lancement du Projet. Pour la Côte d'Ivoire l'enquête a été réalisée dans la capitale économique Abidjan.

2. Les objectifs de l'enquête

Le projet d'harmonisation des statistiques des prix comporte deux volets :

- La composante Prix ;
- La composante Enquête.

Les objectifs assignés à la composante enquête peuvent se résumer à la mise en place de pondérations pour le calcul de l'indice harmonisé. La Nomenclature de Consommation Ouest Africaine (NCOA)² est utilisée pour la classification des dépenses de consommation. La nomenclature NCOA, dérivée directement de la nomenclature internationale **COICOP (Classification of Individual Consumption by Purpose)**, est structurée de façon emboîtée en 10 fonctions, 32 groupes, 73 sous-groupes, 105 postes, 300 variétés au moins, et en séries. L'enquête se propose de fournir des pondérations au niveau de détail "poste" de la NCOA.

Pour des raisons de coûts et de disponibilité rapide des pondérations, l'enquête s'est limitée à la capitale Ouagadougou.

3. Echantillonnage

La taille de l'échantillon est fixée à 1008 ménages. Le nombre de ménages est invariant d'une capitale à une autre.

La méthode de sondage mise en œuvre est celle d'un sondage stratifié à deux degrés. Les unités primaires (UP) sont des zones aréolaires issues de l'enquête prioritaire de 1994. Seules les unités primaires des zones non loties ont fait l'objet d'un nouveau découpage. Ces unités primaires sont censées contenir entre 50 et 150 ménages. Les unités primaires sont regroupées en 2 strates, unités primaires de la zone lotie et unités primaires de la zone non lotie. Les unités secondaires sont des ménages.

La méthode de tirage consiste :

- ***Au premier degré***, tirage à probabilités égales des UP à l'intérieur de chaque strate. Le nombre d'UP tiré dans chaque strate est proportionnel au nombre d'UP dans la strate. 84 UP ont été tirées.

TABLEAU 1 : Répartition du nombre d'unités primaires par strate

Strate	Strate		Total
	Zone Lotie	Zone non Lotie	
Nombre d'UP	975	229	1 204
Nombre d'UP tiré	68	16	84

Un dénombrement des ménages des unités primaires tirées a été organisé en février 1996. Cette opération a duré 10 jours. Le dénombrement est effectué par les enquêteurs chargés de la collecte proprement dite. Chaque enquêteur est chargé du dénombrement des trois unités primaires dans lesquelles il enquêtera. Un croquis de l'unité primaire est réalisé par l'enquêteur en vue de faciliter le repérage des ménages.

² Voir annexe

Les informations issues du dénombrement sont entièrement saisies avant le tirage au second degré. A l'intérieur de chaque UP les ménages sont triés selon la taille par ordre croissant pour assurer une bonne représentativité des différentes tailles de ménage dans l'échantillon.

- *Au deuxième degré*, tirage à probabilités égales des ménages à l'intérieur de chaque UP. Le schéma de tirage initial prévoyait le tirage de 12 ménages dans chaque UP sous l'hypothèse que les UP sont de taille quasi constante (environ 100 ménages). Pour tenir compte des cas extrêmes (UP avec moins de 50 ménages, UP avec plus de 150 ménages), on a procédé au tirage de neuf ménages dans les trois plus petites UP, quinze ménages dans les trois (03) plus grosses UP et 12 ménages dans les autres UP. Au total 1 008 ménages ont été tirés.

La notion de ménage retenue est celle d'un ensemble de personnes vivant sous le même toit, qui mettent ensemble leurs ressources, mangent ensemble et reconnaissent l'autorité d'une personne appelée chef de ménage. Le champ de l'enquête couvre les ménages africains résidant dans la capitale Ouagadougou.

Sont exclus de ce champ les ménages non africains, les ménages africains expatriés dont un des membres occupe un emploi dans un organisme international et les ménages collectifs (internats, hôpitaux, prisons, etc.).

4. Les questionnaires

L'ensemble des questionnaires se découpe en six volets :

- le volet d'identification et de description du ménage, fournissent les principales variables d'analyse, permettant d'expliquer les comportements de dépenses observés. Il s'agit de la composition du ménage, du niveau d'instruction et de l'activité des membres du ménage ;

- le volet sur les "dépenses courantes" du ménage, observées à l'aide des carnets de comptes ;

- le volet sur les autres "dépenses courantes" du ménage (dépenses régulières, de céréales, autoconsommation et auto fourniture) ;

- le volet sur les "autres dépenses" du ménage, non individualisables (logement, biens durables, articles d'ameublement, dépenses à l'occasion des fêtes) ;

- le volet sur les "autres dépenses" du ménage, individualisables (habillement, santé, déplacements, éducation, loisirs) ;

- le volet apportant des informations complémentaires sur les dépenses du ménage (aides et cadeaux, achats de fruits et légumes).

Pour les détails sur le questionnaire se référer à l'annexe.

5. Déroulement de l'enquête

Deux enquêtes tests ont été organisées avant l'enquête proprement dite. Il s'agit dans un premier temps du test des carnets de comptes. Ce test a permis d'abord de mesurer la réceptivité des ménages au carnet de comptes, ensuite de s'assurer de l'effort de remplissage du carnet par les ménages eux-mêmes et enfin de fixer la fréquence de passage des enquêteurs dans les ménages.

Le second test est celui des questionnaires rétrospectifs. Il a permis d'évaluer le temps de travail des enquêteurs et de résoudre les problèmes de remplissage des questionnaires. Ces tests ont été effectués par les futurs contrôleurs de la collecte des données.

La collecte des données s'est faite du 12 mars 1996 au 6 juin 1996. Elle a regroupé 28 enquêteurs, 7 contrôleurs et 2 superviseurs. Les ménages échantillons (mille huit au total) sont répartis en quatre vagues. Chaque vague comporte 252 ménages qui sont enquêtés sur une période de 18 jours. Chaque enquêteur a en charge 9 ménages par vague. L'enquêteur effectue un passage dans un même ménage tous les trois jours. Chaque jour il enquête 3 ménages. La collecte des données se faisant de façon continue au cours d'une vague, un repos d'environ quatre jours est marqué entre deux vagues successives.

6. Saisie et traitement des données

La saisie des données du dénombrement et de l'enquête s'est faite à l'aide d'un module écrit par les consultants d'EuroCost.

L'apurement des données a été effectué dans un premier temps par le module de saisie. Cet apurement consistait principalement à vérifier l'exhaustivité de la saisie. Dans un second temps, l'apurement a été fait à partir du logiciel ARIEL+PLUS. Cette seconde étape de l'apurement a consisté en des contrôles de cohérence, de structure, et de valeurs extrêmes.

La sortie des principaux résultats s'est faite dans le cadre de trois séminaires regroupant les responsables de l'enquête des différents pays, l'INSEE et EuroCost.

Chapitre 1

EMPLOI

1.1. L'OFFRE DE TRAVAIL

1.1.1. La population en âge de travailler

A partir du tableau 1.1 ci-dessus, on peut apprécier la population potentiellement active au sein de la population étudiée. La population en âge de travailler, c'est à dire les personnes âgées de 10 ans et plus, représente 72% de la population totale ; la population inactive de fait (c'est à dire les enfants de moins de 10 ans) représente donc 28% de la population totale. Parmi la population en âge de travailler, 51% sont des hommes et 49% sont des femmes d'où un rapport de masculinité de 104 hommes pour 100 femmes.

TABLEAU 1.1 : Répartition de la population selon la classe d'âge et le sexe

Classes d'âge	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Moins de 10 ans			
Effectif	95 750	94 824	190 574
Pourcentage en ligne	50	50	100
Pourcentage en colonne	27	28	28
10 ans et plus			
Effectif	262 820	247 435	510 255
Pourcentage en ligne	51	49	100
Pourcentage en colonne	72	71	72
Total			
Effectif	358 570	342 259	700 829
Pourcentage en ligne	51	49	100
Pourcentage en colonne	100	100	100

1.1.2. La participation au marché du travail à Ouagadougou

Le tableau 1.2 ci-dessous permet d'apprécier le niveau de participation au marché du travail selon le genre. Le taux brut d'activité strict³, qui est un indicateur du niveau d'offre de travail au sein de la population étudiée, est de 36% pour l'ensemble. On note une faiblesse de ce taux pour les femmes par rapport aux hommes pour lesquels le taux brut d'activité est de 44% alors qu'il est de 28% pour les femmes soit plus de 15 points de différence entre les deux sexes. D'autres études avaient déjà mis en évidence l'importance du différentiel d'offre de travail entre les hommes et les femmes en milieu urbain⁴ burkinabè

Le taux brut d'activité élargi, à la différence du taux brut d'activité strict, intègre les chômeurs découragés dans la population des actifs. Le taux brut d'activité élargi à Ouagadougou est de 39,7%

³ Le taux brut d'activité est égal au rapport entre les actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale

⁴ Jean Pierre LACHAUD, Pauvreté, vulnérabilité et marché du travail au Burkina Faso, février 1997.

TABLEAU 1.2 : Taux brut d'activité (en %) par sexe

	sexe		ensemble
	Masculin	Féminin	
taux brut d'activité strict	44,1	28,4	36,4
taux brut d'activité élargi	46,0	33,2	39,7

1.1.3. La structure de l'offre du travail à Ouagadougou

La structuration de la population en âge de travailler selon la position par rapport à l'activité économique peut être appréciée à travers le tableau 1.3 ci-dessus.

TABLEAU 1.3 : Statut d'activité réel de la population en âge de travailler

Statut d'activité	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Actif occupé			
Effectif	13 8042	82896	220 938
Pourcentage en ligne	62,5	37,5	100
Pourcentage en colonne	56,5	36	46,6
Chômeur BIT			
Effectif	20 022	14 225	34 247
Pourcentage en ligne	58,5	41,5	100
Pourcentage en colonne	8,2	6,2	7,2
Chômeur découragé			
Effectif	6 713	16 601	23 314
Pourcentage en ligne	28,8	71,2	100
Pourcentage en colonne	2,8	7,2	4,9
Inactif			
Effectif	79 391	116 416	195 807
Pourcentage en ligne	40,5	59,5	100
Pourcentage en colonne	32,5	50,6	41,3
Total			
Effectif	24 4168	23 0138	474 306
Pourcentage en ligne	51,5	48,5	100
Pourcentage en colonne	100	100	100

Le taux net d'activité strict⁵ est de 53,8% pour l'ensemble. On peut dire que plus de la moitié de la population en âge de travailler participe au marché du travail à Ouagadougou. La population inactive (vrai inactif plus les chômeurs découragés) représente 46,2% de la population en âge de travailler.

On note ici aussi une différenciation selon le genre. Pour les hommes le taux net d'activité strict est de 64,7% soit près de 2/3 de la population masculine en âge de travailler. Tandis que

⁵ Le taux net d'activité strict est égal au rapport entre les actifs (actifs occupés et chômeurs BIT) et la population en âge de travailler

pour les femmes ce taux est de 42,2%, soit moins de la moitié de la population féminine en âge de travailler.

Le taux net d'activité élargi, calculé en incluant les chômeurs découragés à la population active, est de 58,7%. Il varie de 67,5% chez les hommes à 49,4% chez les femmes

Selon le tableau 1.4 ci-dessous, la population active occupée représente 79,3% de la population active totale ; le taux de chômage élargi⁶ représente 20,7% de la population active.

Le taux de chômage élargi est plus important dans la population active féminine (27,1%) que dans la population active masculine (16,2%).

Si on se limite à la définition stricte du chômage par le Bureau International du Travail (BIT⁷), le taux de chômage s'établit à 12,3% pour l'ensemble. Ce taux de chômage est à peu près le même chez les hommes (12,2%) que chez les femmes (12,5%). Mais la répartition des chômeurs BIT selon le sexe donne un rapport de 141 hommes pour 100 femmes.

Les chômeurs découragés⁸ représentent 8,4% de la population active totale. Ce phénomène concerne plus les femmes que les hommes. Les chômeurs découragés féminins représentent 14,6% de la population active féminine, alors que pour les hommes, les chômeurs découragés ne représentent que 4,1% de la population active masculine. On note 40 chômeurs découragés hommes pour 100 chômeurs découragés femmes. C'est donc ce type de chômage qui augmente le taux de chômage élargi chez les femmes et accroît l'importance du chômage féminin dans le chômage global.

TABLEAU 1.4 : Répartition de la population active en actif occupé et actif inoccupé selon le sexe

Statut d'activité	Sexe		Total	Rapport de masculinité
	Masculin	Féminin		
Actif occupé				167
Effectif	138042	82896	220938	
Pourcentage en colonne	83,8	72,9	79,3	
Chômeur BIT				141
Effectif	20022	14225	34247	
Pourcentage en colonne	12,2	12,5	12,3	
Chômeur découragé				40
Effectif	6713	16601	23314	
Pourcentage en colonne	4,1	14,6	8,4	
Total				145
Effectif	164777	113722	278499	
Pourcentage en colonne	100,0	100,0	100,0	

⁶ Le taux de chômage élargi est égal au taux de chômage BIT auquel on ajoute le taux de chômage découragé

⁷ Le chômeur selon le BIT est toute personne en âge de travailler, qui pendant la semaine qui a précédé l'enquête était sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponible pour travailler dans un emploi.

⁸ Le chômeur découragé est défini comme toute personne en âge de travailler, qui pendant la semaine qui a précédé l'enquête était sans emploi, qui est disponible pour travailler mais ne fait plus d'effort pour chercher du travail pour plusieurs raisons (pas de travail, pas de qualification, ne sait pas chercher du travail etc.)

1.2. CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI A OUAGADOUGOU

1.2.1. Emploi principal

1.2.1.1. La situation dans l'emploi

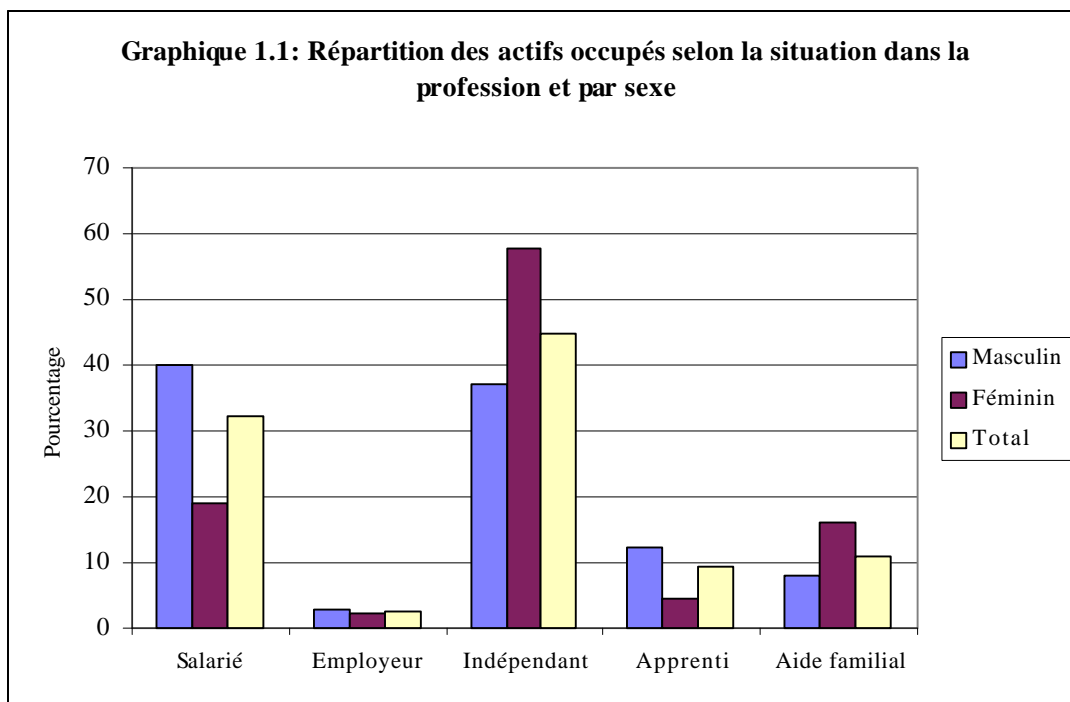
La répartition de la population active occupée de la ville de Ouagadougou selon la situation dans l'occupation ou la catégorie socioprofessionnelle montre une prépondérance de deux catégories (cf. graphique 1.1 et tableau 1.5 ci-dessous). On a d'abord les indépendants qui représentent 44,9% de la population active occupée et ensuite les salariés qui représentent 32,2%. Les aides familiaux représentent 11,0% de la population active occupée et les apprentis 9,3%. Les employeurs ne représentent que 2,6% de la population active occupée.

TABLEAU 1.5 : Répartition des actifs occupés selon la situation dans l'emploi et le sexe

Situation dans l'emploi	Sexe		Total	Rapport de masculinité (en %)
	Masculin	Féminin		
Salarié				347
Effectif	55209	15905	71114	
Pourcentage en colonne	40,0	19,2	32,2	
Employeur				215
Effectif	3935	1832	5767	
Pourcentage en colonne	2,9	2,2	2,6	
Indépendant				107
Effectif	51206	47992	99198	
Pourcentage en colonne	37,1	57,9	44,9	
Apprenti				438
Effectif	16712	3814	20526	
Pourcentage en colonne	12,1	4,6	9,3	
Aide Familial				82
Effectif	10980	13353	24333	
Pourcentage en colonne	8,0	16,1	11,0	
Total				167
Effectif	138042	82896	220938	
Pourcentage en colonne	100	100	100	

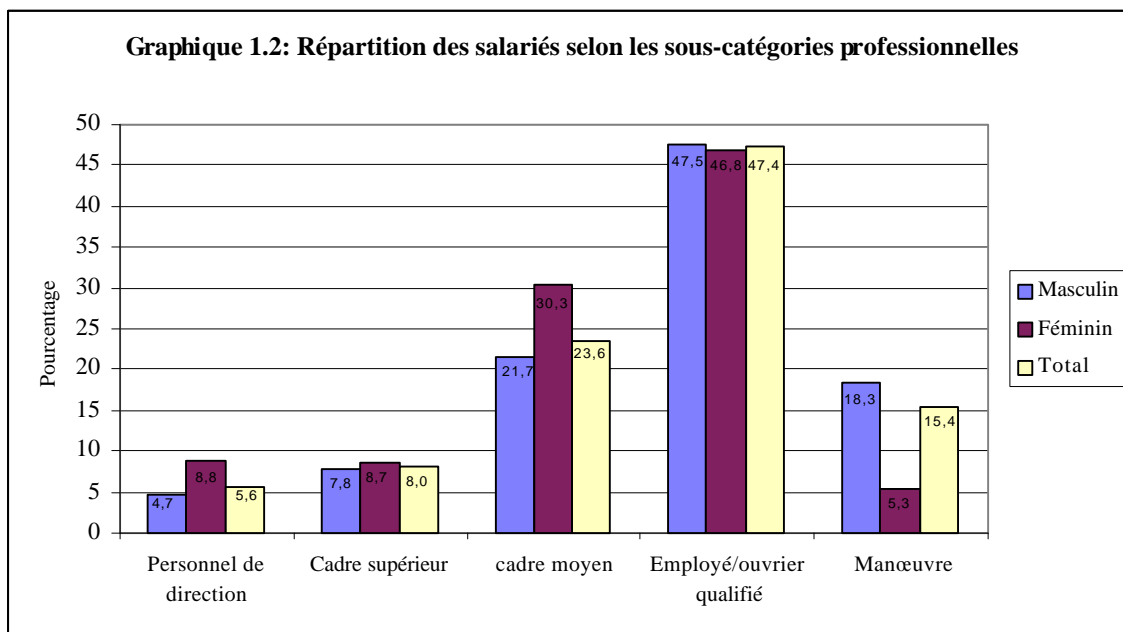
Cette répartition change selon le sexe. Pour les hommes il y a presque autant de salariés que de travailleurs pour compte propre (respectivement 40,0% et 37,1% de la population active occupée masculine) et une proportion plus importante d'apprentis (12%). Tandis que pour les femmes, on note une prépondérance des travailleurs pour compte propre qui représentent presque les 3/5 de la population active occupée féminine (exactement 57,8%), un taux de salarisation⁹ plus faible (19,2%) et une proportion non négligeable d'aides familiaux (16,1%).

⁹ Le taux de salarisation est le nombre de salariés sur le total des actifs occupés



A l'intérieur des différents statuts professionnels on constate une surreprésentation des hommes au niveau des apprentis et des salariés avec respectivement 438 hommes pour 100 femmes et 347 salariés hommes pour 100 salariés femmes. Il y a presque autant de femmes indépendantes que d'hommes indépendants, par contre les femmes sont plus présentes dans la catégorie apprenti que les hommes.

La répartition des salariés en sous-catégories socioprofessionnelles (cf. graphique 1.2 ci-dessous) indique que près de la moitié des salariés sont employés et ouvriers qualifiés (47,4%), 23,6% sont des cadres moyens, 15,4% sont des manœuvres, 8% sont des cadres supérieurs et 5,6% sont dans la catégorie personnel de direction.



En analysant la répartition par sous-populations salarié féminine et masculine, on note moins de manœuvres et plus de cadres moyens et de personnel de direction dans la population salariée féminine, et relativement plus de manœuvres dans la population salariée masculine.

1.2.1.2 La branche d'activité dans l'emploi principal

Les actifs occupés de la ville de Ouagadougou exercent dans trois branches principalement. Ce sont par ordre d'importance, la branche "Commerce" qui fournit plus du tiers des emplois (37,0%), suivi de la branche "Industrie" qui fournit le quart des emplois (24,7%) et la branche "Administration et activités associatives" qui fournit 15,8% des emplois, soit 77,5% des activités.

La répartition des emplois par branche d'activité change avec le sexe. Ainsi plus de la moitié des femmes exercent dans la branche "Commerce", alors qu'elles ne sont presque pas représentées dans la branche "Transport et communication" et la branche "Banques et Assurance".

En observant la répartition des emplois pour chaque branche d'activité selon le sexe, on note une prédominance des hommes dans la plupart des branches (confère tableau 1.6). Cette prédominance des hommes culmine dans la branche « Transport et Communication » où l'on rencontre 1809 hommes pour 100 femmes et dans la branche « Service » avec 673 hommes pour 100 femmes. La répartition des emplois est en faveur des femmes dans la branche « commerce » avec seulement 90 hommes pour 100 femmes. Dans la branche « Ménage » incluant les emplois de service rendu aux ménages (Boy et bonne, cuisinier, etc.) il y a autant d'hommes que de femmes.

**TABLEAU 1.6 : Répartition de la population active occupée
selon la branche d'activité et le sexe**

Branches en 8 postes	Sexe		Total	Rapport de masculinité
	Masculin	Féminin		
<i>Agriculture Sylviculture Pêche</i>				183
Effectif	10993	6008	17001	
Pourcentage en colonne	8,0	7,3	7,7	
<i>Industrie</i>				269
Effectif	39748	14793	54541	
Pourcentage en colonne	28,8	17,9	24,7	
<i>Commerce</i>				90
Effectif	38705	42942	81647	
Pourcentage en colonne	28,0	51,8	37,0	
<i>Transport et communication</i>				1809
Effectif	7670	424	8094	
Pourcentage en colonne	5,6	0,5	3,7	
<i>Banques Assurances</i>				247
Effectif	1104	447	1551	
Pourcentage en colonne	0,8	0,5	0,7	
<i>Services</i>				673
Effectif	9196	1367	10563	
Pourcentage en colonne	6,7	1,7	4,8	
<i>Administration et activités Associatives</i>				230
Effectif	24343	10602	34945	
Pourcentage en colonne	17,6	12,8	15,8	
<i>Ménage</i>				100
Effectif	6283	6313	12596	
Pourcentage en colonne	4,6	7,6	5,7	
<i>Total</i>				167
Effectif	138042	82896	220938	
Pourcentage en colonne	100	100	100	

La structure des emplois selon la catégorie socioprofessionnelle de chaque branche d'activité peut être appréciée à travers le tableau 1.7 ci-dessous. Les branches les plus importantes comme la branche "Industrie", la branche "Commerce" et la branche "Administration et activités associatives" présentent des structures quelque peu différentes.

Les branches "Agriculture, Sylviculture, Pêche"; « Industrie » et « commerce » se distinguent avec une majorité des actifs travaillant à leur propre compte. Pour les autres branches les salariés sont dominants. On note une forte proportion d'aides familiaux dans la branche « Ménages ».

La plupart des salariés (37,4%) sont dans la branche « Administration et activités

associatives ». Par contre la majorité des employeurs, des indépendants, des apprentis et des aides familiaux sont occupés dans la branche « Commerce ».

TABLEAU 1.7 : Répartition des emplois des branches d'activités selon la situation dans l'emploi

Branche d'activité	Situation dans la profession					Total
	Salarié	Employeur	Indépendant	Apprenti	Aide Familial	
Agriculture Sylviculture						
Pêche						
Effectif	1517	141	11427	244	3672	17001
Pourcentage ligne	9,0	0,8	67,2	1,4	21,6	100,0
Pourcentage colonne	2,1	2,4	11,5	1,2	15,1	7,7
Industrie						
Effectif	15635	1745	24538	8229	4394	54541
Pourcentage ligne	28,6	3,2	45,0	15,1	8,1	100,0
Pourcentage colonne	22,0	30,3	24,7	40,1	18,1	24,7
Commerce						
Effectif	7901	3227	52270	7077	11172	81647
Pourcentage ligne	9,6	4,0	64,0	8,7	13,7	100,0
Pourcentage colonne	11,1	56,0	52,7	34,5	45,9	37,0
Transport et communication						
Effectif	4668	121	1787	1356	162	8094
Pourcentage ligne	57,6	1,5	22,1	16,8	2,0	100,0
Pourcentage colonne	6,6	2,1	1,8	6,6	0,7	3,7
Banques Assurances						
Effectif	1365	0	186	0	0	1551
Pourcentage ligne	88,0	0,0	12,0	0,0	0,0	100,0
Pourcentage colonne	1,9	0,0	0,2	0,0	0,0	0,7
Services						
Effectif	6317	96	2406	1582	162	10563
Pourcentage ligne	59,8	0,9	22,8	15,0	1,5	100,0
Pourcentage colonne	8,9	1,7	2,4	7,7	0,7	4,8
Administration et activités						
Associatives						
Effectif	26624	437	5295	1826	763	34945
Pourcentage ligne	76,1	1,3	15,2	5,2	2,2	100,0
Pourcentage colonne	37,4	7,6	5,3	8,9	3,1	15,8
Ménage						
Effectif	7087	0	1289	212	4008	12596
Pourcentage ligne	56,2	0,0	10,2	1,7	31,8	100,0
Pourcentage colonne	10,0	0,0	1,3	1,0	16,5	5,7
Total						
Effectif	71114	5767	99198	20526	24333	220938
Pourcentage ligne	32,2	2,6	44,9	9,3	11,0	100,0
Pourcentage colonne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1.2.1.3 Structure des emplois

Le tableau 1.8 indique qu'à Ouagadougou un actif occupé sur trois est commerçant. Le métier de commerce est exercé majoritairement par les femmes (74 hommes pour 100 femmes). Les métiers d'artisanat à forte dominante masculine se distinguent en seconde position avec presque un actif occupé sur quatre. Les agents de l'administration représente 16,8% de la population active occupée.

TABLEAU 1.8 : Répartition des emplois selon le sexe.

Profession	Sexe		Total	Rapport de masculinité
	Masculin	Féminin		
<i>Agriculteur, Eleveur</i>				<i>190</i>
Effectif	9661	5084	14745	
Pourcentage colonne	7,0	6,1	6,7	
<i>Agent de l'administration</i>				<i>240</i>
Effectif	26265	10925	37190	
Pourcentage colonne	19,0	13,2	16,8	
<i>Commerçant</i>				<i>74</i>
Effectif	32641	44315	76956	
Pourcentage colonne	23,7	53,5	34,8	
<i>Artisan</i>				<i>408</i>
Effectif	41083	10058	51141	
Pourcentage colonne	29,8	12,1	23,2	
<i>Service Domestique</i>				<i>190</i>
Effectif	19797	10430	30227	
Pourcentage colonne	14,3	12,6	13,7	
<i>Autres professions¹⁰</i>				<i>731</i>
Effectif	7394	1011	8405	
Pourcentage colonne	5,4	1,2	3,8	
<i>Profession non Précisée</i>				<i>112</i>
Effectif	1201	1073	2274	
Pourcentage colonne	0,9	1,3	1,0	
<i>Total</i>				<i>167</i>
Effectif	138042	82896	220938	
Pourcentage colonne	100,0	100,0	100,0	

Une structure plus détaillée des emplois est donnée en annexe 3

1.2.2. Les emplois secondaires

Les actifs occupés peuvent exercer une ou plusieurs autres activités au titre d'emplois secondaires. La période considérée se réfère aux 30 derniers jours ayant précédé l'interview. Avec cette période de référence, le taux de pluri-activité¹¹ s'élève à 7,7%.

¹⁰ La rubrique autres professions regroupe les forces armées et de sécurité, le personnel de culte et les autres métiers non classés ailleurs.

¹¹ Le taux de pluri-activité est la proportion des actifs occupés ayant au moins une activité secondaire.

En considérant la situation dans la profession (cf. tableau 1.9 ci-dessous), on peut noter que toutes les catégories socioprofessionnelles sont concernées à des degrés proches par la pluri-activité. Les employeurs se distinguent avec un taux de pluri-activité deux fois plus élevé que la moyenne (14,5%).

TABLEAU 1.9 : Répartition des actifs occupés selon l'exercice d'un autre emploi selon la catégorie socioprofessionnelle

Situation dans la profession		Autre emploi au cours des 30 derniers jours		Total
		Oui	Non	
<i>Salarié</i>	Effectif	4 029	67 085	7 114
	Pourcentage en ligne	5,7	94,3	100,0
<i>Employeur</i>	Effectif	835	4 932	5 767
	Pourcentage en ligne	14,5	85,5	100,0
<i>Indépendant</i>	Effectif	9 424	89 774	99 198
	Pourcentage en ligne	9,5	90,5	100,0
<i>Apprenti</i>	Effectif	1 274	19 252	20 526
	Pourcentage en ligne	6,2	93,8	100,0
<i>Aide Familial</i>	Effectif	1 547	22 786	24 333
	Pourcentage en ligne	6,4	93,6	100,0
<i>Total</i>	Effectif	17 109	203 829	220 938
	Pourcentage en ligne	7,7	92,3	100,0

En considérant la branche d'activité (cf. tableau 1.10 ci-dessous), on peut identifier les branches dans lesquelles le phénomène est plus répandu. On peut noter que c'est dans la branche "Agriculture, Sylviculture, Pêche" et la branche "Service" que les taux de pluri-activité sont plus élevés que la moyenne (respectivement 21,1% et 12,9%). Ce phénomène est totalement absent dans la branche "Banques et assurances" et assez négligeable dans la branche "Transport et communication".

TABLEAU 1.10 : Répartition des actifs occupés selon l'exercice d'un autre emploi selon la branche d'activité

Branche d'activité en 8 postes	Autre emploi au cours des 30 derniers jours		Total
	Oui	Non	
<i>Agriculture Sylviculture Pêche</i>	21,1	78,9	100,0
<i>Industrie</i>	7,6	92,4	100,0
<i>Commerce</i>	6,0	94,0	100,0
<i>Transport et Communication.</i>	2,3	97,7	100,0
<i>Banques et Assurances.</i>	0,0	100,0	100,0
<i>Services</i>	12,9	87,1	100,0
<i>Administration et activités Associative</i>	6,0	94,0	100,0
<i>Ménage</i>	6,9	93,1	100,0
<i>Total</i>	7,7	92,3	100,0

Chapitre 2
LOGEMENT ET CONFORT DES MENAGES DE
OUAGADOUGOU

En plus de l'objectif principal de mesure des dépenses des ménages, le logement des ménages et l'emploi sont les deux principales caractéristiques socio-économiques cernées par l'enquête UEMOA. En plus de la possibilité que cette section offre pour un élargissement de l'analyse des données, elle a permis d'assurer un contrôle des dépenses afférentes au logement (loyer, électricité, combustible, etc.).

Dans ce chapitre nous aborderons les caractéristiques du logement des ménages de la ville de Ouagadougou. Nous nous intéresserons notamment à la description du logement, aux commodités et équipements dans le logement, à la promiscuité, et aux modalités d'accès au logement.

2.1. Les principales caractéristiques du logement

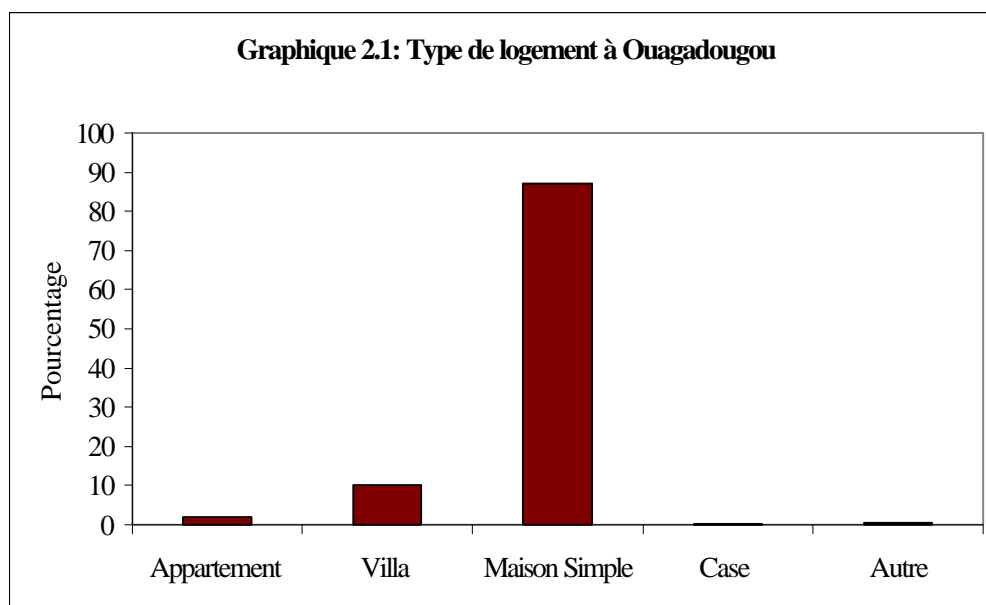
2.1.1. Type de logement

Le principal type de logement des ménages de Ouagadougou est la maison simple qui constitue 87,1% des logements. Les maisons ayant le standing de villa ne représentent que 10,0% des logements loin devant les appartements (2,1%). Quant aux cases et aux baraques (moins de 1%), elles sont en voie de disparition de l'espace communal (voir aussi encadré 1).

L'examen de la distribution des types de logement selon le niveau de vie fait apparaître que c'est dans le cinquième quintile (ménage les plus riches) que la proportion des ménages logeant dans une villa est relativement importante (26,3). Les ménages les plus pauvres ont presque exclusivement la maison simple comme type de logement. Quel que soit le niveau de vie, la maison simple reste le type de logement prédominant.

TABLEAU 2.1 : Type de logement du ménage selon le niveau de vie

Type de logement	Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile	Ensemble
Appartement	0,6	1,7	0,6	1,8	5,8	2,1
Villa	0,4	4,2	4,8	14,6	26,3	10,0
Maison Simple	97,2	92,9	94,2	83,2	67,9	87,1
Case	1,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,3
Autre	0,8	1,2	0,0	0,4	0,0	0,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0



Encadré 1

Vu l'absence d'une nomenclature précise sur le type de logement des ménages, la présente enquête a retenu les modalités suivantes :

- *Appartement ;*

C'est un bâtiment de type moderne d'un à plusieurs niveaux (étages) divisé en appartements.

- *Villa à 1 niveau ;*

- *Villa à 2 niveaux et +*

Est considérée comme villa toute maison individuelle de type moderne comportant un séjour, des chambres ainsi que des commodités intérieures telles que la douche, la cuisine etc.

- *Maison isolée ;*

- *Maison dans cour*

Il s'agit de maisons n'ayant pas le standing de villa ;

- *Case*

Maison traditionnelle généralement de forme conique avec des toits couverts de paille ;

- *Baraque*

Habitat précaire construit en bois ;

- *Autre.*

Dans la présente section aucune distinction ne sera faite entre les deux types de villa. Il en sera de même pour les maisons (maison isolée et dans cour).

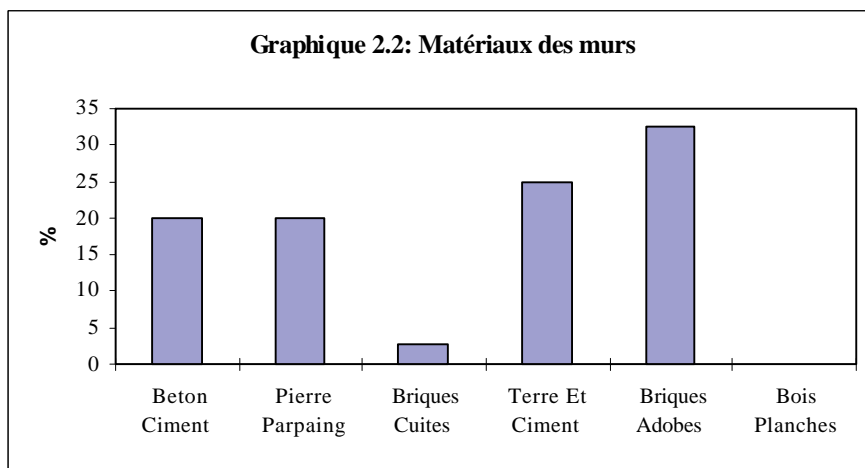
2.1.2. Matériaux des murs

Plus de la moitié des ménages (57,3%) logent dans une maison en banco. Cette proportion culmine à 84,1% dans le groupe des ménages les plus pauvres. Les constructions en matériaux définitifs¹² représentent 42,6% des logements.

TABLEAU 2.2 : Matériaux des murs selon le niveau de vie

Matériaux des murs	Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile	Ensemble
Béton Ciment	5,0	11,7	17,6	23,6	41,8	19,9
Pierre Parpaing	7,5	20,9	19,7	23,8	27,6	19,9
Briques Cuites	3,4	1,8	3,6	2,7	2,4	2,8
Terre et Ciment	30,7	29,7	24,1	26,4	13,1	24,8
Briques Adobes (Banco)	53,4	35,4	35,0	23,5	15,1	32,5
Bois Planches	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

¹² Les matériaux définitifs regroupent les murs en béton ou ciment, les murs en pierre et ceux en briques cuites.



La précarité du logement est davantage perceptible dans les zones non loties où 91,2% des maisons sont construites en banco (confère tableau 2.3). En zone lotie la proportion des logements "en dur" est légèrement supérieure à la moyenne (48,9%).

TABLEAU 2.3 : Matériaux des murs selon la zone de résidence

Matériaux des murs	Lotie	Non Lotie	Total
Béton Ciment	22,5	6,1	19,9
Pierre Parpaing	23,3	2,0	19,9
Briques Cuites	3,1	0,8	2,8
Banco	51,0	91,2	57,3
Total	100,0	100,0	100,0

2.1.3. Nature du toit

Le matériau de construction des toits est essentiellement la tôle qui recouvre 98,2% des logements. Cette proportion reste identique d'un quintile à un autre. Les toits en béton ou en banco restent des exceptions avec chacun moins de 1%.

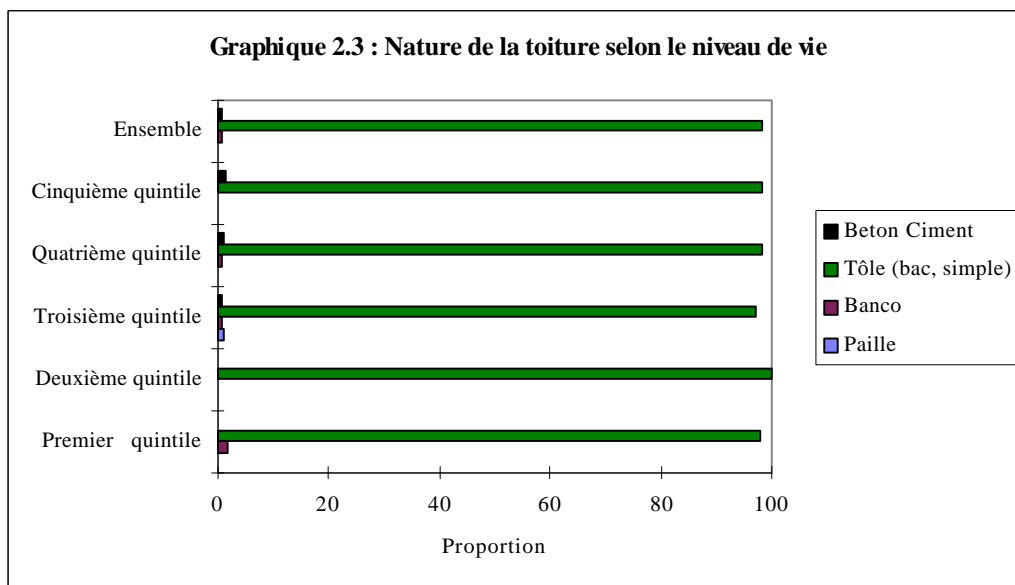


TABLEAU 2.4 : Matériaux des toits selon le quintile de niveau de vie

Matériaux du toit	Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile	Ensemble
Paille	0,4	0,0	1,2	0,0	0,0	0,3
Banco	1,9	0,0	0,7	0,7	0,4	0,7
Tôle	97,7	97,4	95,0	95,7	91,7	95,5
Tôle bac	0,0	2,6	2,2	2,6	6,3	2,7
Béton Ciment	0,0	0,0	0,9	1,0	1,6	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

2.1.4. Matériaux du sol

La majorité des ménages dispose d'une maison dont le sol est cimenté. La proportion des logements en terre battue reste importante (11,8%) tandis que le carrelage de la maison ne concerne que 3,6% des ménages. Dans la couche la plus pauvre des ménages de la ville de Ouagadougou, environ 1 ménage sur 4 dispose d'une maison dont le sol est en terre battue. Le carrelage est entièrement "ignoré" dans les ménages les plus pauvres.

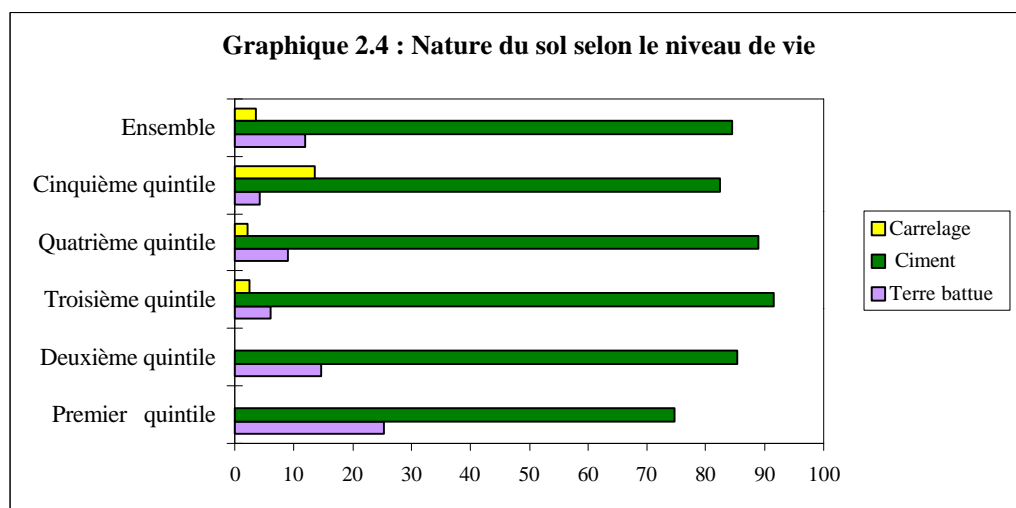


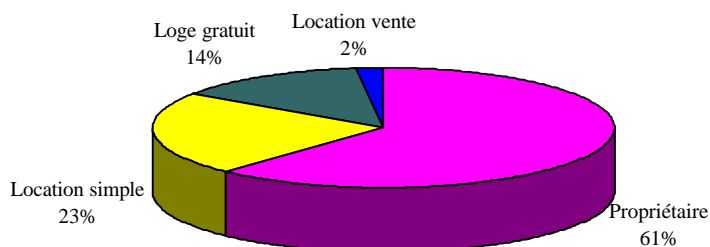
TABLEAU 2.5 : Nature des sols selon le quintile de niveau de vie

Matériaux du sol	Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile	Ensemble
Terre Battue	25,3	14,7	6,0	9,0	4,2	11,8
Ciment	74,7	85,3	91,6	88,9	82,3	84,6
Carrelage	0,0	0,0	2,4	2,1	13,5	3,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

2.1.5. Statut d'occupation du logement

Les ménages propriétaires de leur logement sont les plus nombreux (61,8%). Comme élément explicatif de cette forte proportion de propriétaires on peut mentionner les importantes opérations de lotissement des années 1980 qui ont permis à des nombreux ménages d'accéder à leur propre logement. Notons également qu'environ 20% des ménages vivent en zone non lotie où ils sont quasiment tous propriétaires de leur logement. Contrairement à la location simple qui représente le statut d'occupation de 22,7% des ménages, seulement 1,9% des ménages sont en location-vente. Une proportion non négligeable de ménages bénéficie d'un logement gratuit, cette proportion atteint 17,2% dans la couche la plus pauvre de la population.

Graphique 2.5 : Statut d'occupation du logement



Les ménages les plus pauvres sont en majorité propriétaire de leur logement (77,5%), alors que les ménages les plus riches sont principalement en location (54,4% en location simple et vente). Comme signalé plus haut les ménages vivant dans les zones non loties sont généralement propriétaires de leur logement. Cette situation associée à une forte proportion de ménages pauvres dans ces zones explique en partie la prédominance des propriétaires parmi les plus pauvres.

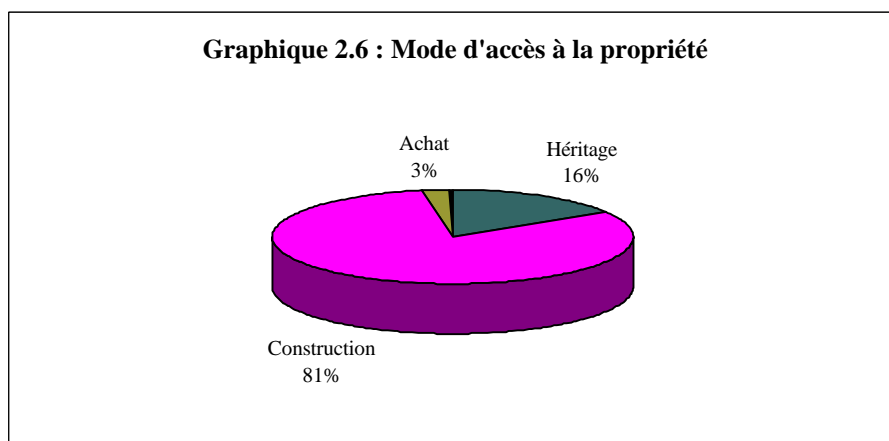
Les maisons en location vente ne sont pas à la portée des ménages les moins nantis. 63,9% des maisons en location vente sont plutôt détenues par les ménages les plus riches.

TABLEAU 2.6 : Statut d'occupation du logement

Statut d'occupation du logement	Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile	Ensemble
Propriétaire	77,5	70,7	67,4	56,4	36,9	61,8
Location simple	5,3	16,7	16,3	27,4	48,0	22,7
Loge gratuit	17,2	12,6	15,0	14,2	9,1	13,6
Location vente	0,0	0,0	1,4	2,0	6,1	1,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

2.1.6. Mode d'accès à la propriété.

Plus de 4 ménages sur 5 ont « construit » leur maison. Le second mode d'accès à la propriété du logement est l'héritage, dont bénéficient 16,1% des ménages. L'achat d'un logement reste une pratique peu courante.



La pratique de faire construire sa maison reste courante d'un quintile à un autre. Cependant la proportion des achats de maisons reste faible, même pour les ménages les plus riches.

TABLEAU 2.7 : Mode d'accès à la propriété

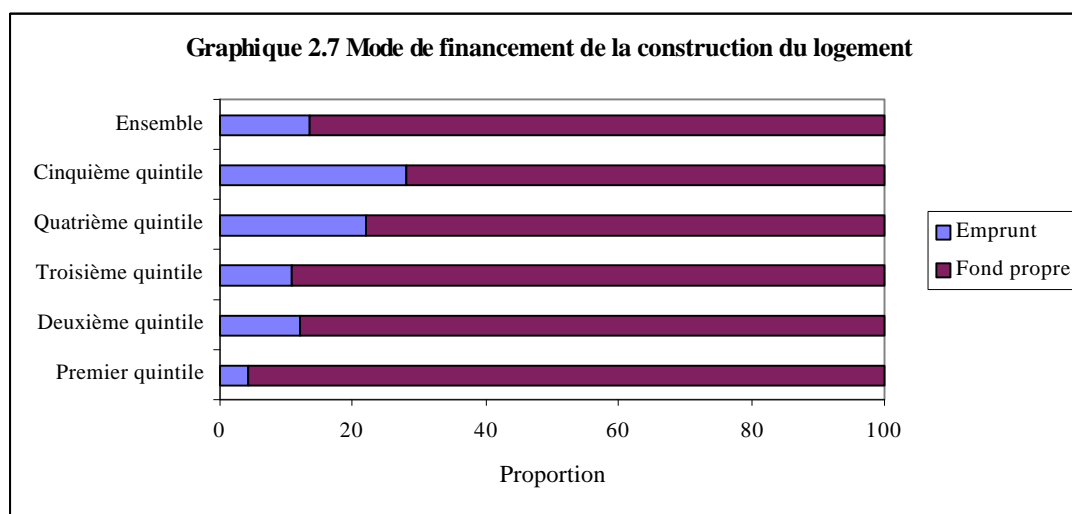
Mode d'accès à la propriété	Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile	Ensemble
Héritage	17,6	21,2	12,9	16,1	9,0	16,1
Construction	80,5	76,6	84,5	79,6	86,4	81,0
Achat	1,5	2,2	1,7	3,7	4,6	2,5
Autre Mode	0,4	0,0	0,9	0,6	0,0	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

2.1.7. Mode de financement de la construction du logement.

Seulement 13,5% des ménages propriétaires d'un logement ont eu recours à un emprunt pour la construction de celui-ci. Cette proportion intègre les emprunts contractés auprès de plusieurs sources (banque et autres institutions financières, parent, etc.). L'adage selon lequel "on ne prête qu'aux riches" semble se justifier car la proportion des ménages ayant bénéficié d'un emprunt pour la construction est de 27,9 % pour les ménages les plus riches contre seulement 4,2% pour les ménages les plus pauvres.

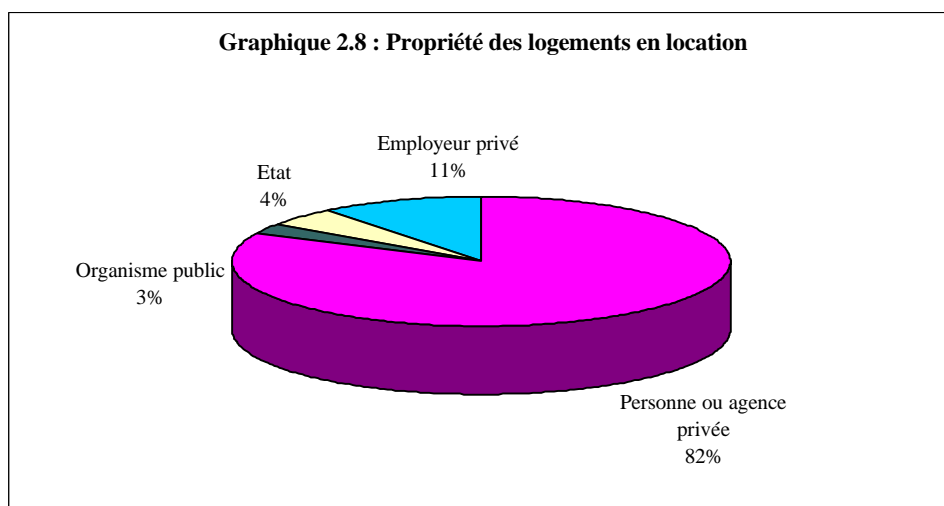
TABLEAU 2.8 : Mode de financement de la construction du logement

Mode de financement	Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile	Ensemble
Emprunt	4,2	12,1	10,9	22,0	27,9	13,5
Pas d'emprunt	95,8	87,9	89,1	78,0	72,1	86,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0



2.1.8. Propriété des logements en location

Les maisons en location sont à 82,3% la propriété de personnes ou d'agence privée. Quant aux employeurs privés ils détiennent 10,7% des logements en location. Les maisons louées par les ménages appartiennent à 2,5% aux organismes publics et à 4,5% à l'Etat.



Dans la couche la plus pauvre de la population les logements en location sont entièrement la propriété de personne privée. Les logements propriété de l'Etat ou d'un employeur privé sont principalement habités par les ménages les plus riches.

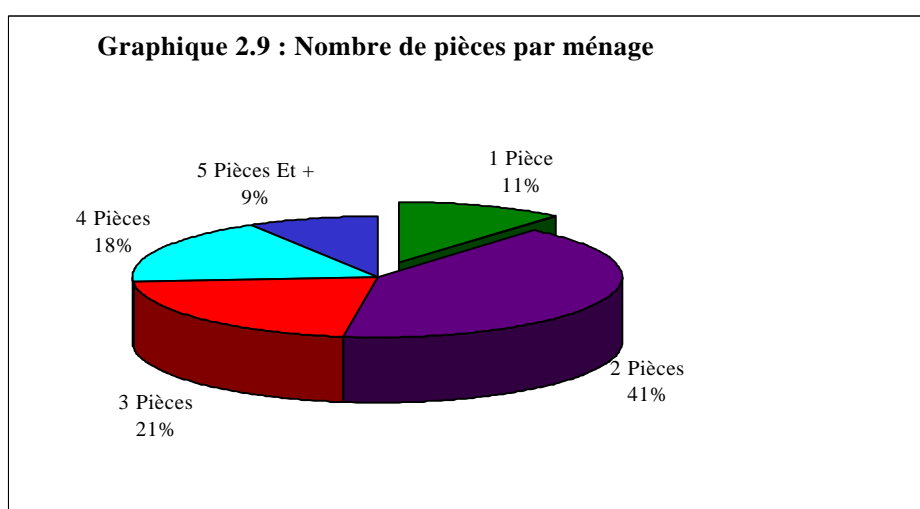
TABLEAU 2.9 : Propriétaire des logements en location

Propriétaire	Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile	Ensemble
Personne ou agence privée	100,0	92,1	74,9	88,0	76,6	82,3
Organisme public	0,0	0,0	0,0	2,7	4,4	2,5
Etat	0,0	0,0	5,2	1,6	7,8	4,5
Employeur privé	0,0	7,9	19,9	7,7	11,2	10,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

2.2 Les commodités et confort du logement

2.2.1. Nombre de pièces des logements et nombre de personnes par pièce

Le nombre de pièces du ménage est le nombre de chambres, de salons et de salles à manger. Le nombre moyen de pièces à usage d'habitation est de 2,7. La majorité des ménages (41,1%) vivent dans une maison de 2 pièces.



Le nombre moyen de pièces évolue très peu d'un quintile à un autre, le maximum étant de 2,9 pièces pour les ménages les plus riches et le minimum de 2,4 pièces pour les ménages les plus pauvres.

TABEAU 2.10 : Nombre de ménages selon le nombre de pièces et le quintile (en %).

Nombre de pièces	Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile	Ensemble
1 Pièce	17,7	9,8	11,5	8,1	8,4	11,1
2 Pièces	44,7	40,7	38,1	41,0	41,0	41,1
3 Pièces	20,1	24,8	24,6	23,1	14,2	21,4
4 Pièces	11,8	14,9	15,3	19,1	27,8	17,7
5 Pièces Et +	5,7	9,8	10,5	8,7	8,6	8,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Nombre moyen de pièces</i>	<i>2,4</i>	<i>2,7</i>	<i>2,8</i>	<i>2,8</i>	<i>2,9</i>	<i>2,7</i>
<i>Nombre moyen de personnes par pièce</i>	<i>3,1</i>	<i>2,4</i>	<i>2,2</i>	<i>1,7</i>	<i>1,4</i>	<i>2,2</i>

Le nombre moyen de personnes par pièce est de 2,2 personnes. Si l'on retrouve en moyenne plus de 3 personnes par pièce dans les ménages les plus pauvres, ils ne sont que 1,4 par pièce dans les ménages les plus riches.

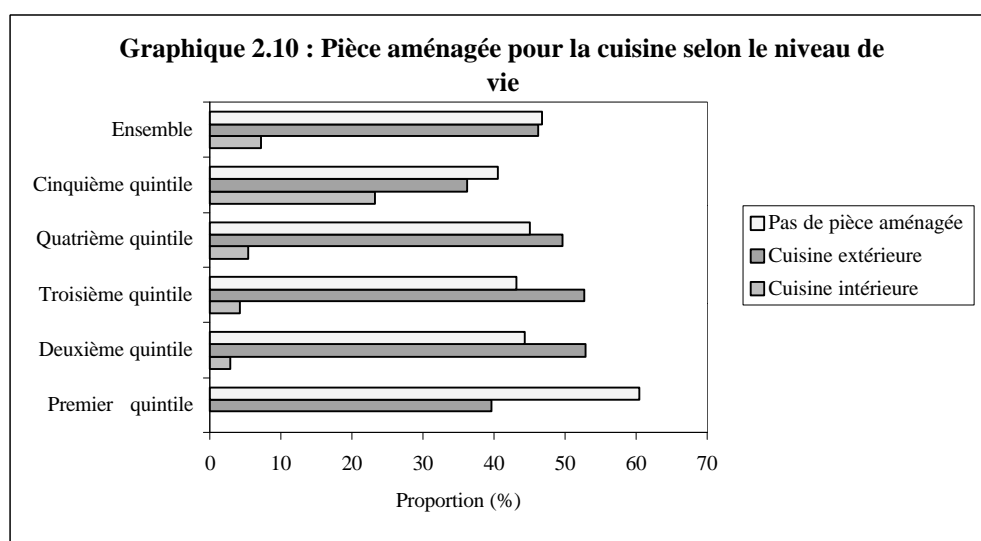
2.2.2. Pièce à usage de cuisine

L'enquête s'est intéressée à l'existence d'une pièce destinée à la cuisine dans le ménage. Il ressort de cette question que 53,3% des ménages disposent d'une cuisine. Ces cuisines sont à 86,6% des pièces aménagées hors du bâtiment principal du ménage. Pour les ménages n'ayant pas de pièces aménagées pour les préparations de repas, la cuisine se fait généralement soit à ciel ouvert soit dans le salon.

La proportion des ménages ne disposant pas de pièces aménagées pour la cuisine reste très importante dans tous les niveaux de vie, elle varie cependant de 60,4% pour les ménages les plus pauvres à 40,5% pour les ménages les plus riches.

TABLEAU 2.11 : Répartition des ménages selon le niveau de vie et le type de cuisine

Pièce pour cuisine	Niveau de vie					Ensemble
	Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile	
Cuisine intérieure	0,0	2,8	4,1	5,4	23,3	7,1
Cuisine extérieure	39,6	52,9	52,8	49,6	36,2	46,2
Pas de pièces aménagées pour la cuisine	60,4	44,3	43,1	45,0	40,5	46,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

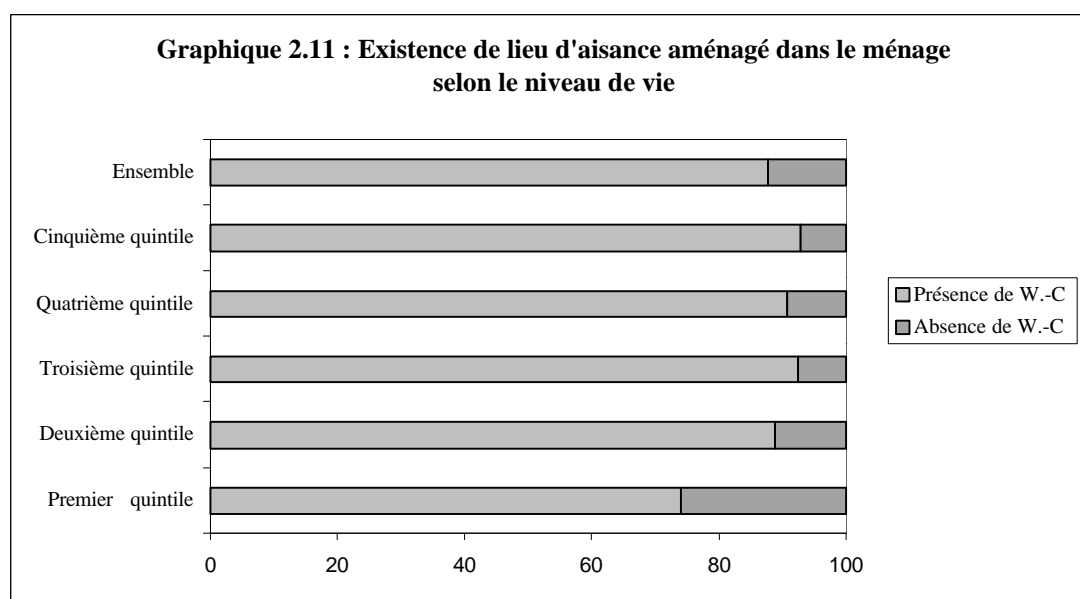


2.2.3. Lieu d'aisance des ménages

Une proportion importante des ménages de la capitale (12,2%) ne dispose pas de lieu d'aisance aménagé (communément appelé W.-C). Cette situation est plus préoccupante dans le groupe des ménages les plus pauvres où plus d'un ménage sur 4 ne possède pas de lieu d'aisance aménagé. Notons que le lieu d'aisance des ménages qui ne possèdent pas de W.-C. n'est pas cerné par cette enquête.

TABLEAU 2.12 : Présence de lieu d'aisance aménagé selon le niveau de vie

Présence de lieu d'aisance (W.-C).	Niveau de vie					Ensemble
	Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile	
W.-C. Intérieur	0,0	0,0	2,8	3,3	20,8	5,4
W.-C. Extérieur	74,0	88,9	89,7	87,5	72,1	82,4
Absence de W.-C	26,0	11,1	7,5	9,2	7,1	12,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

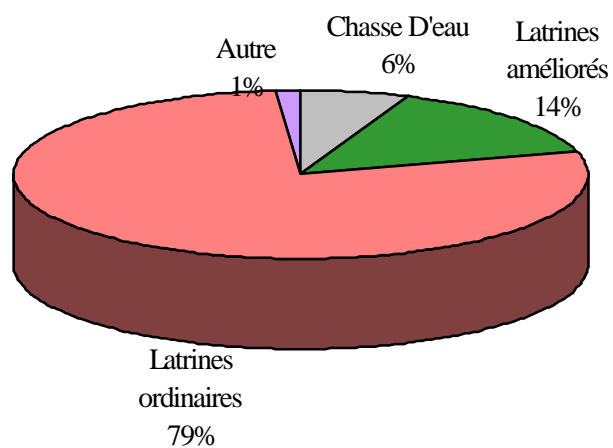


Comme type de W.-C., nous distinguons la chasse d'eau, les latrines améliorées du type de celles vulgarisées par l'O.N.E.A (disposant des aménagements tels que les tubes d'aération) et les latrines ordinaires (W.-C. sans aucun aménagement). Ce dernier type est le plus présent dans le ménage (78,1%) suivi des latrines améliorées qui représentent 14,4 % des lieux d'aisance.

TABLEAU 2.13 : Type de sanitaire selon le niveau de vie

Type de lieu d'aisance	Niveau de vie					Ensemble
	Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile	
W.-C avec Chasse d'eau	0,0	0,0	3,1	3,6	22,5	6,1
Latrines améliorées	3,7	7,4	15,2	20,4	23,0	14,4
Latrines ordinaires	96,3	90,5	78,8	74,4	54,6	78,1
Autre	0,0	2,1	3,0	1,7	0,0	1,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Graphique 2.12 : Type de lieu d'aisance



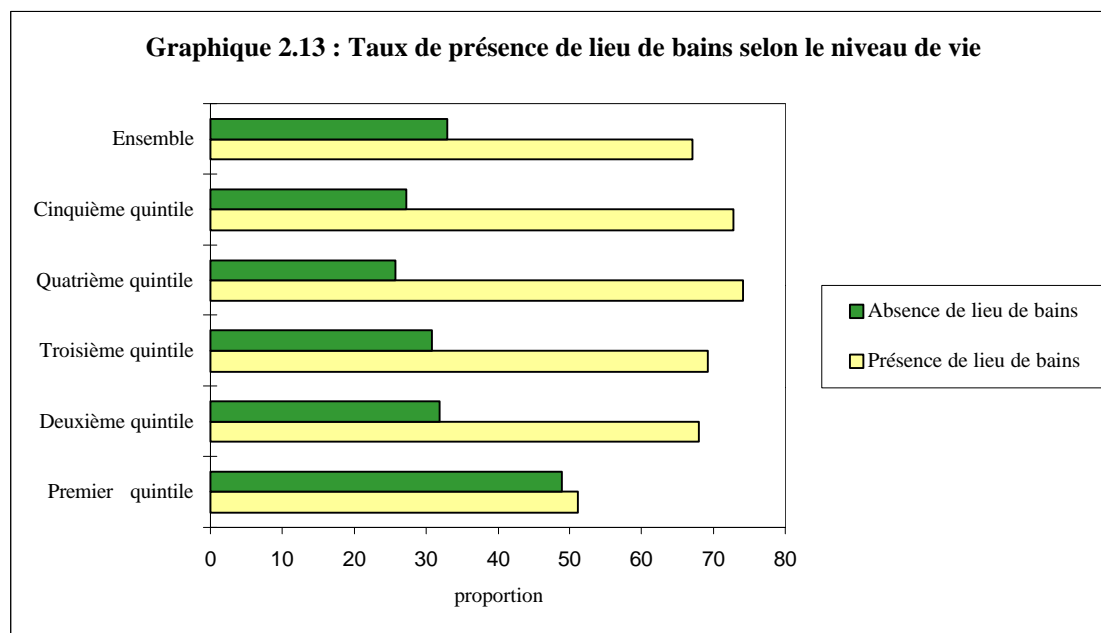
2.2.4. Lieu de bains

L'existence d'un lieu de bains dans le ménage prend en compte les pièces aménagées à l'intérieur du bâtiment et les pièces hors du bâtiment y compris la construction de quatre murs sans toit. A Ouagadougou deux ménages sur trois disposent d'un lieu de bains aménagé. Les lieux de bains sont à 85% à l'extérieur du logement.

Le taux de présence de lieu de bains varie énormément d'un quintile à un autre. Ainsi presque la moitié des ménages du premier quintile ne possède pas de lieu de bains contre seulement 27,2% dans la couche la plus riche. Les lieux de bains intérieurs sont bien représentés dans les ménages les plus riches (31,4%) et presque inexistant dans les ménages les plus pauvres (1%).

TABLEAU 2.14 : Présence de lieu de bains aménagé selon le niveau de vie

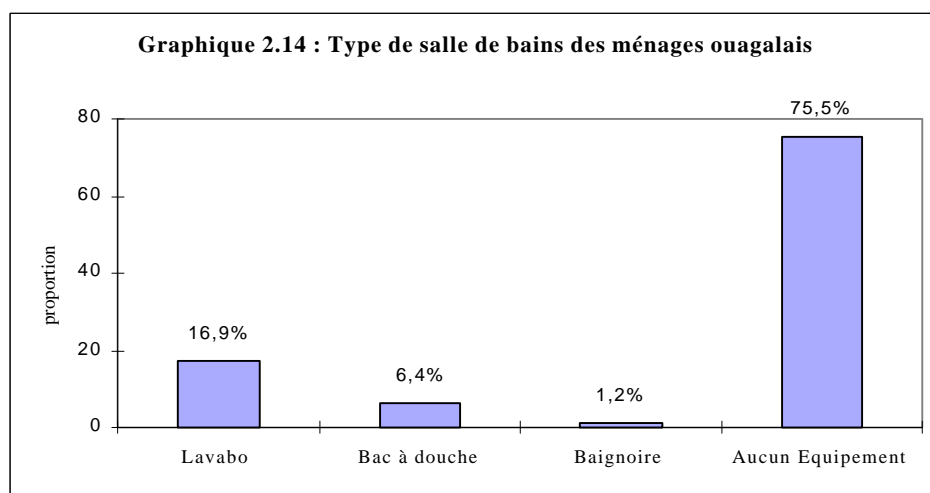
Présence salle de bains	Niveau de vie					Ensemble
	Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile	
Lieu de bains intérieur	1,0	3,2	6,1	9,9	31,4	10,3
Lieu de bains extérieur	50,1	64,8	63,1	64,3	41,4	56,8
Absence de lieu de bains	48,9	32,0	30,8	25,8	27,2	32,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0



Sur quatre salles de bains, trois ne disposent d'aucun équipement. Les salles de bains ne disposant que d'un lavabo viennent en seconde position avec 16,9%. La baignoire est très peu utilisée dans les ménages, sa proportion est de 1,2% dans l'ensemble des ménages et n'atteint guère 4% dans les ménages les plus riches disposant d'une salle de bains.

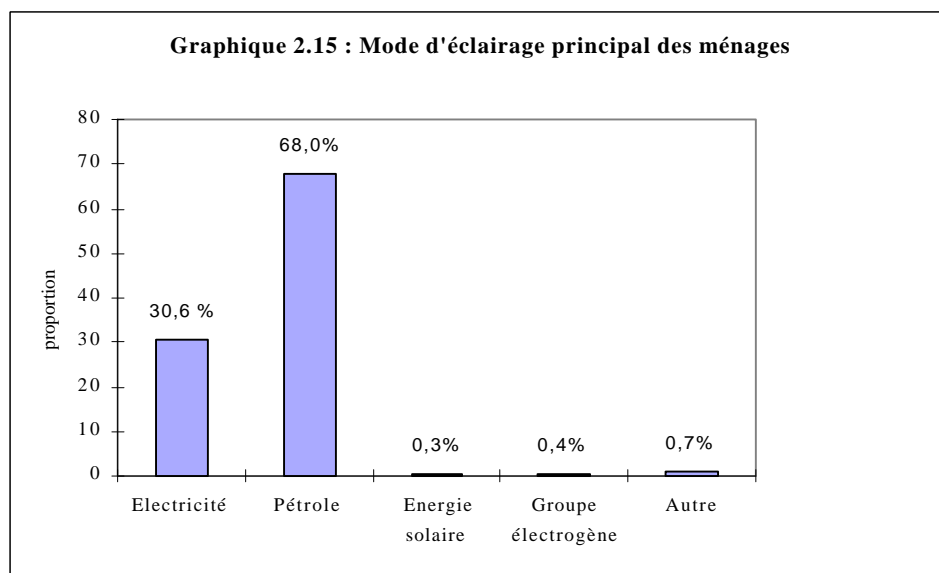
TABLEAU 2.15 : Type de salle de bains selon le niveau de vie

Type de salle de bains	Niveau de vie					Ensemble
	Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile	
Lavabo	17,3	16,7	10,2	21,9	18,1	16,9
Bac à douche	0,8	2,8	4,1	3,3	19,2	6,4
Baignoire	0,8	0,0	0,0	1,3	3,6	1,2
Aucun Equipement	81,1	80,5	85,7	73,5	59,1	75,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0



2.2.5. Source d'énergie pour l'éclairage

L'énergie électrique n'est présente que dans 30,6% des ménages de la ville de Ouagadougou. La principale source d'énergie pour l'éclairage des ménages demeure le pétrole (68,1%) résultant d'une forte utilisation de la lampe tempête dans les ménages. Cette proportion à Ouagadougou est presque identique à celle sur l'ensemble du pays¹³. L'utilisation de l'énergie solaire ou d'un groupe électrogène reste une exception.



En dépit du fait que l'électricité soit la principale source d'énergie (68,9%) dans le milieu des ménages les plus riches, environ deux ménages sur sept utilisent le pétrole dans cette sous population. La non - électrification de plusieurs zones de la capitale explique cette forte utilisation du pétrole dans la couche la plus aisée de la population. Des ménages désireux et "capables" de bénéficier de l'électricité en sont privés du fait de la non - électrification de l'ensemble de la capitale. Pour les ménages les plus pauvres, le pétrole est utilisé à 95%.

TABLEAU 2.16 : Mode d'éclairage selon le quintile de niveau de vie

Mode d'éclairage principal	Niveau de vie					Ensemble
	Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile	
Electricité	3,1	14,3	25,9	40,8	68,9	30,6
Pétrole	94,9	85,3	72,7	57,9	29,4	68,1
Energie solaire	0,5	0,0	0,5	0,3	0,0	0,2
Groupe électrogène	0,4	0,4	0,9	0,3	0,0	0,4
Autre	1,1	0,0	0,0	0,5	1,7	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

¹³ Les résultats de l'enquête prioritaire de 1994 donnent une proportion de 68,6% pour l'utilisation du pétrole au plan national. Selon la même source, seulement 6,3% des ménages burkinabè ont accès à l'électricité/énergie solaire.

Deux modalités sont prises en compte dans la mesure du mode de raccordement au réseau électrique. Il s'agit :

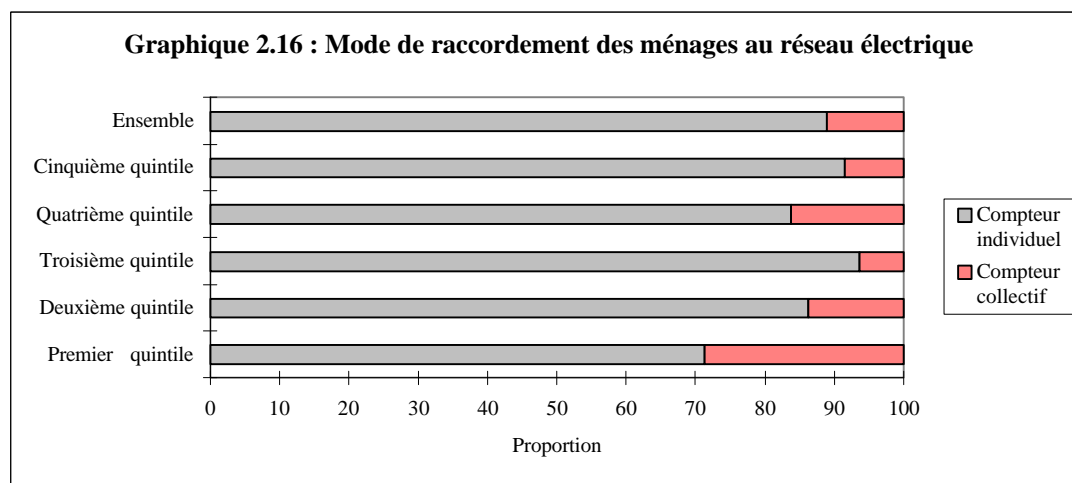
- 1 – du compteur individuel ;
- 2 – du compteur collectif ;

Le raccordement au compteur d'un voisin étant interdit par la société national d'électricité du Burkina Faso (SONABEL), cette modalité peut faire l'objet de sous déclaration, il a été pris en compte dans la modalité 2. L'utilisation d'un compteur collectif est visible dans les concessions abritant plusieurs ménages, notamment les célibatoriums. Seulement 11,1% des ménages sont raccordés au réseau électrique par un compteur collectif.

Le compteur individuel est le principal mode de raccordement quel que soit le niveau de vie. Cependant pour les plus pauvres, plus d'un ménage sur quatre est connecté au réseau de la SONABEL par un compteur collectif.

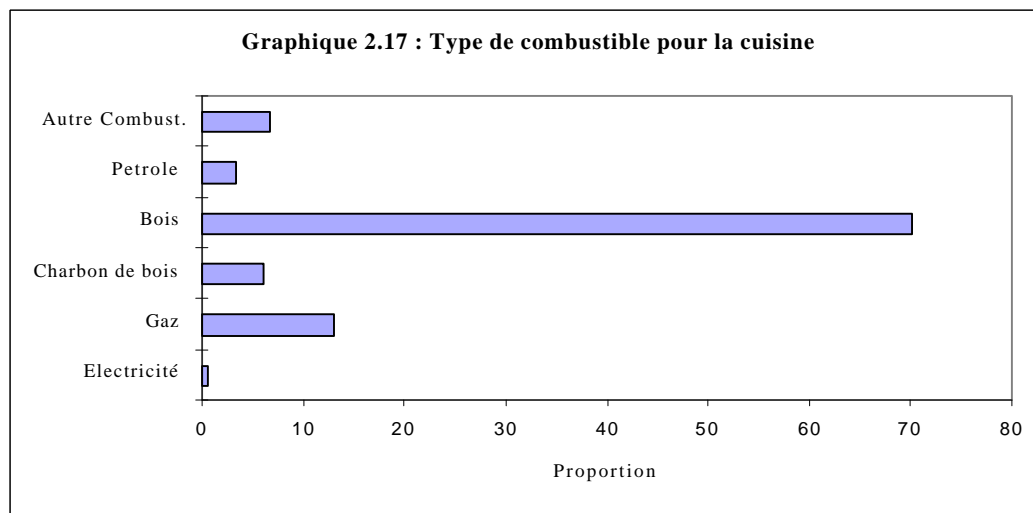
TABLEAU 2.17 : Mode de raccordement au réseau électrique

Mode de raccordement	Niveau de vie					Ensemble
	Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile	
Individuel	71,3	86,2	93,6	83,8	91,5	88,9
Collectif	28,7	13,8	6,4	16,2	8,5	11,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0



2.2.6. Type de combustible pour la cuisine

Le bois de chauffe demeure le principal combustible pour la cuisine à Ouagadougou. L'utilisation du gaz reste encore faible (13%) et cela malgré les importantes campagnes pour l'utilisation du gaz (notamment la subvention du gaz) en vue de réduire la déforestation.



Une des raisons de la faible utilisation du gaz est certainement son coût, notamment le coût élevé des équipements fixes c'est à dire le foyer et la bouteille de gaz. En effet seulement 0,5% des ménages les plus pauvres utilisent le gaz contre presque la moitié des ménages les plus riches.

TABLEAU 2.18 : Type de combustible pour la cuisine

Type de combustible pour la cuisine	Niveau de vie					
	Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile	Ensemble
Electricité.	0,0	0,0	0,0	2,9	0,0	0,6
Gaz	0,5	1,9	7,3	8,5	47,3	13,0
Charbon de bois	0,7	2,8	5,1	9,2	13,0	6,2
Bois	90,6	84,7	76,9	68,1	30,3	70,1
Pétrole	2,5	3,9	4,0	2,6	4,0	3,4
Autre combustible	5,6	6,7	6,8	8,7	5,4	6,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

2.2.7. Mode d'approvisionnement en eau

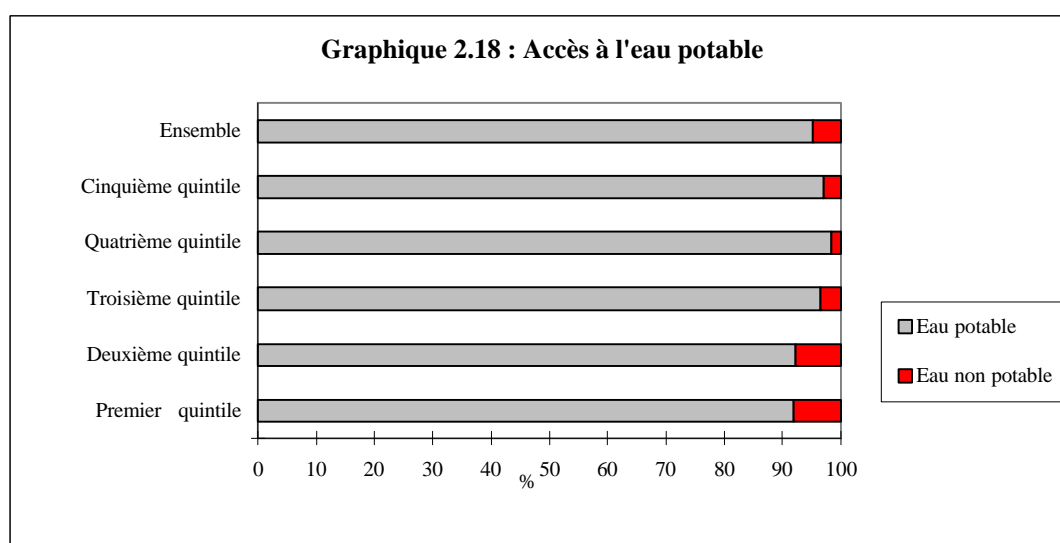
La plupart des ménages ouagalais (42,7%) s'approvisionnent eux-mêmes dans les fontaines, tandis que 28,5% Les ménages s'attachent les services des revendeurs d'eau qui leur livrent l'eau à domicile.

TABLEAU 2.19 : Mode d'approvisionnement en eau selon le niveau de vie

Mode d'approvisionnement en eau	Niveau de vie					Ensemble
	Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile	
Robinet Intérieur	6,9	15,3	17,0	26,4	49,3	22,9
Puits Dans Cour	2,8	3,8	2,9	1,7	2,2	2,7
Puits Extérieur	5,3	4,0	0,5	0,0	0,8	2,1
Fontaine	64,3	41,1	45,9	35,3	27,0	42,7
Revendeur d'eau	18,2	35,5	33,3	35,6	19,7	28,5
Autre Mode	2,5	0,3	0,4	0,9	1,0	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Si nous considérons¹⁴ que les ménages utilisant les puits n'ont accès à l'eau potable, nous aboutissons à une proportion de 95,2% des ménages ayant accès à l'eau potable.

La proportion de 8,1% des ménages n'ayant pas accès à l'eau potable est remarquable dans les ménages les plus pauvres.



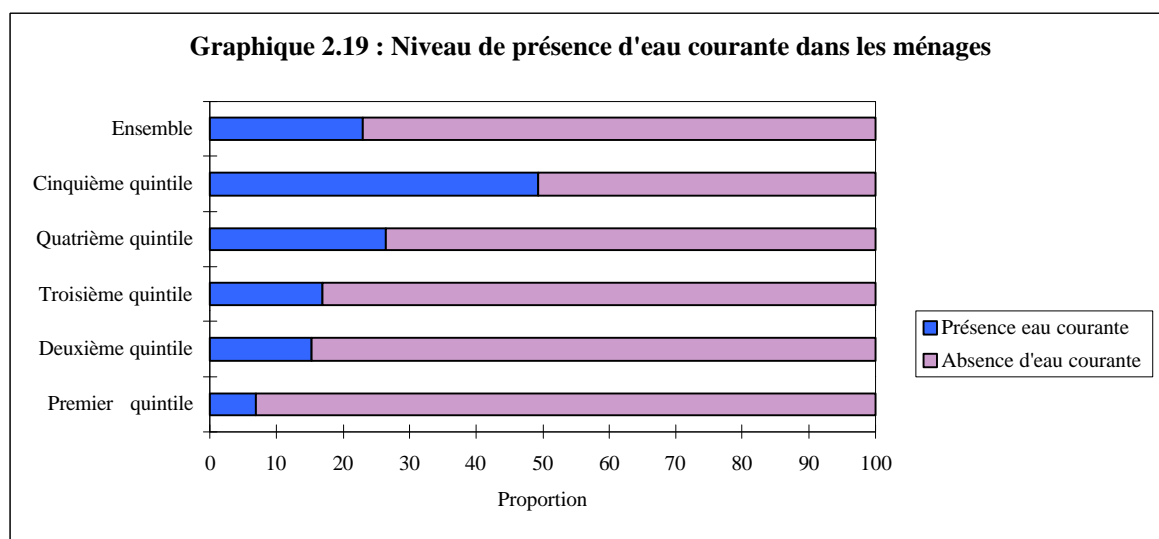
¹⁴ Les puits busés sont considérés comme source d'eau potable. La nature des puits n'étant pas saisie dans cette enquête, nous considérons les puits comme source d'eau non potable. Les revendeurs d'eau s'approvisionnent auprès des fontaines, il s'agit bien d'une source d'eau potable.

Dans la ville de Ouagadougou plus de trois ménages sur quatre n'ont pas accès à l'eau courante dans leur logement. A l'instar de l'électricité, cette situation résulte à la fois de l'incapacité financière de certains ménages à s'abonner au réseau de l'ONEA et/ou de la non-disponibilité des services d'eau courante dans certaines zones.

Les ménages bénéficiant de l'eau courante se contentent en majorité de la présence d'un robinet dans la cour, car ils sont seulement 40% à avoir des aménagements d'eau courante à l'intérieur de la maison.

TABLEAU 2.20 : Présence d'eau courante dans les ménages

Présence eau courante	Niveau de vie					Ensemble
	Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile	
Eau courante à l'intérieur de la maison	1,3	4,3	5,8	10,5	24,8	9,4
Eau courante dans la cour	5,6	10,9	11,1	15,9	24,5	13,6
Absence d'eau courante	93,1	84,8	83,1	73,6	50,7	77,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

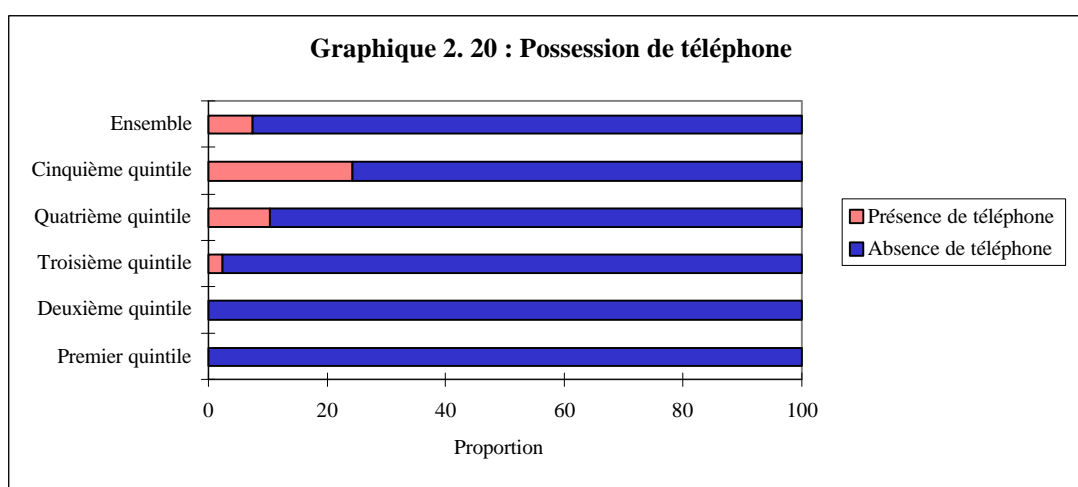


2.2.8. Existence de téléphone dans les ménages

Le téléphone reste l'apanage de quelques privilégiés. Seulement 7,4% des ménages disposent d'un téléphone à domicile. On note une absence totale de téléphone dans les couches de ménages les plus pauvres (premier et deuxième quintile) et à peine un ménage sur quatre dispose du téléphone parmi les plus riches.

TABLEAU 2.21 : Taux de possession de téléphone selon le niveau de vie

Possession de téléphone	Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile	Ensemble
Présence de téléphone	0,0	0,0	2,4	10,4	24,2	7,4
Absence de téléphone	100,0	100,0	97,6	89,6	75,8	92,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0



2.3. Dépense de logement et loyer imputé

Le logement est la troisième plus importante fonction de consommation des ménages de la ville de Ouagadougou. Sa part dans la dépense de consommation est de 11,0%. Il vient après les fonctions « Déplacement – Transport » et « Alimentation - Boissons – Tabac » qui ont les pondérations les plus fortes (respectivement 33% et 15,6%).

La dépense de loyer est la valeur des loyers payés par les ménages en location simple ou en location vente. Le loyer imputé concerne les ménages propriétaires, les ménages logeant gratuitement et les ménages locataires n'ayant pas déclaré leur loyer.

L'équation de loyer (voir encadré 2) nous permet d'aboutir à une dépense de loyer imputée de plus de onze (11) milliards de FCFA par an. En y incluant le loyer effectivement payé par les locataires on aboutit à une dépense de loyer de quinze milliards de FCFA par an. Ainsi le loyer qu'auraient dû payer les propriétaires, ou que devraient verser les occupants à titre gratuit est en moyenne de 126 047 FCFA par ménage et par an. Quant à la moyenne annuelle de dépense de loyer des locataires elle est de 138 668 FCFA par ménage.

TABLEAU 2.22 : Quelques indicateurs de dépenses de logement (dépense annuelle)

Rubrique	Total
Dépense totale des ménages	150 145 090 718
<i>dont Logement¹⁵</i>	<i>14 934 059 704</i>
Loyer	15 087 621 872
<i>dont:</i>	
<i>Loyer effectivement payé par les locataires</i>	<i>3 588 822 880</i>
<i>loyer fictif</i>	<i>11 498 798 992</i>
Nombre de ménages	117 107
Proportion de ménages concernés par l'imputation	77,9
Loyer imputé moyen par ménage concerné	126 047

Encadré 2.

L'imputation du loyer est faite en deux étapes :

a. Nous avons procédé à une analyse de correspondance multiple pour la description des types de logement. Les variables : nature des murs, nature des toits, type de sol, nombre de chambre, existence de W-C, existence de salle de bain, présence d'électricité et présence d'eau ont été retenues dans la correspondance multiple.

*b. La seconde étape a consisté à la détermination d'une équation de loyer. L'équation est estimée dans la sous population des locataires. Le modèle utilisé est la régression orthogonale sur les axes de la correspondance multiple effectuée lors de la première étape. L'équation retenue est du type **Loyer = A0 + A1*Fact1 + A2*Fact2 + A3*Nbre de chambres**. Où A0, A1, A2 et A3 sont des constantes et Fact1, Fact2 les coordonnées des ménages sur respectivement le premier et le second axe factoriel.*

¹⁵ Il s'agit ici de la dépense de consommation de logement qui exclut le loyer imputé. Elle intègre les loyers effectivement payés, les dépenses d'électricité, d'eau, de combustible et d'entretien du logement (voir annexe).



Chapitre 3

LES DEPENSES DES MENAGES

La dépense de consommation des ménages est appréhendée au sens de la comptabilité nationale. Il s'agit des achats de biens, de produits ou de services effectués par les ménages ordinaires de la capitale. C'est une consommation marchande qui exclut les biens, produits ou services consommés par les ménages qui ne correspondraient pas à des dépenses réelles (c'est à dire une transaction réellement observable sur le marché). Sont donc exclus de la consommation des ménages les loyers fictifs¹⁶.

Pour les besoins spécifiques de l'indice des prix à la consommation les dépenses suivantes sont regroupées sous la rubrique « dépense hors consommation » :

- les prélèvements sur commerce. Il s'agit de prélèvement sur activité de commerce exercée par un membre du ménage sans contrepartie financière ;
- les transferts en espèce à d'autres ménages ;
- les transferts en nature (cadeau offert). Cette rubrique concerne les achats de biens et services au profit d'autres ménages ;
- les autres sorties d'argent.

Les dépenses d'investissement des ménages (achat de parcelle, construction de maison, achat de bétail, etc.) ne sont pas collectées et sont donc exclus de la dépense hors consommation.

Dans toute cette publication, la dépense totale des ménages exclut les loyers fictifs et l'autoconsommation (provenant de l'agriculture ou de l'élevage) sauf mention contraire.

¹⁶ Le loyer fictif est le loyer qu'aurait dû payé un ménage propriétaire de son logement, ou que devraient verser les occupants à titre gratuit.

3.1. La dépense totale des ménages

La dépense totale annuelle estimée en 1996 dans la capitale est de 150 milliards de FCFA pour une estimation de 117 107 ménages ordinaires, soit 1 282 000 FCFA par ménage.

La dépense totale annuelle de consommation de Ouagadougou s'élève à 136 529 637 574 FCFA¹⁷, soit 91% de la dépense totale. Avec l'estimation du nombre de ménages citée plus haut on obtient une dépense annuelle de consommation moyenne de 1 166 000 FCFA par ménage.

TABLEAU 3.1 : Structure de la dépense totale annuelle en Franc CFA

Rubrique	Total	Moyenne par ménage
A. Dépense de consommation	136 529 637 574	1 165 854
<i>dont :</i>		
<i>Alimentation - Boisson - Tabac</i>	<i>45 089 270 982</i>	<i>385 026</i>
<i>Habillement - Chaussure</i>	<i>8 586 881 565</i>	<i>73 325</i>
<i>Logement</i>	<i>14 934 059 704</i>	<i>127 525</i>
<i>Equipement - Entretien</i>	<i>9 032 982 177</i>	<i>77 134</i>
<i>Santé</i>	<i>5 646 680 381</i>	<i>48 218</i>
<i>Transport - Déplacement</i>	<i>21 338 411 482</i>	<i>182 213</i>
<i>Loisir - Culture</i>	<i>5 512 322 528</i>	<i>47 071</i>
<i>Education</i>	<i>4 553 213 410</i>	<i>38 881</i>
<i>Hôtel - Café - Restaurant</i>	<i>13 177 761 669</i>	<i>112 528</i>
<i>Autres dépenses de consommation</i>	<i>8 658 053 676</i>	<i>73 933</i>
B. Dépense hors consommation	13 615 453 144	116 265
<i>dont :</i>		
<i>Transfert en espèce</i>	<i>5 080 156 631</i>	<i>43 380</i>
<i>Cadeau offert</i>	<i>1 562 907 213</i>	<i>13 346</i>
<i>Prélèvement stock de commerce</i>	<i>1 341 634 992</i>	<i>11 456</i>
<i>Autres sorties d'argent</i>	<i>5 630 754 308</i>	<i>48 082</i>
Dépense totale (A + B)	150 145 090 718	1 282 119

¹⁷ En incluant les loyers fictifs on obtient une dépense totale annuelle de consommation de 148 milliards. L'enquête prioritaire de 1994 donnait, pour la ville de Ouagadougou, une dépense annuelle de consommation (y compris loyers fictifs) de 138 milliards au prix de 1994, soit 147 milliards au prix 1996.

L'observation du tableau 3.2 indique que la dépense totale des ménages est constituée de 90,9% de biens et services de consommation et de 9,1% de biens et services hors consommation.

Pour une dépense moyenne de 18 949 Franc CFA par mois, l'habitant de Ouagadougou consacre en moyenne 7 353 Francs pour l'alimentaire (« Alimentation - Boissons - Tabac » + « Hôtel - Café - Restaurant »). Il transfère plus d'argent à d'autres ménages que ce qu'il affecte à ses loisirs et à sa culture. Sa dépense moyenne mensuelle d'éducation est en deçà des transferts en espèce qu'il effectue.

TABLEAU 3.2 : Dépense mensuelle par individu en Franc CFA, et part des fonctions dans la dépense totale

Fonction de Dépense	Dépense mensuelle par individu	Part en % dans la dépense totale
Alimentation - Boisson - Tabac	5 690	30,0
Habillement - Chaussure	1 084	5,7
Logement	1 885	9,9
Equipement - Entretien	1 140	6,0
Santé	713	3,8
Transport - Déplacement	2 693	14,2
Loisir - Culture	696	3,7
Education	575	3,0
Hôtel - Café - Restaurant	1 663	8,8
Autre Dépense de Consommation	1 093	5,8
Dépense Totale de Consommation	17 230	90,9
Prélèvement Commerce	169	0,9
Transfert en Espèces	641	3,4
Transfert en Nature (cadeau)	197	1,0
Autre Sortie d'Argent	711	3,8
Dépense Totale Hors Consommation	1 718	9,1
DEPENSE TOTALE	18 949	100,0

3.2. La dépense de consommation

3.2.1. Pondération des dépenses de consommation

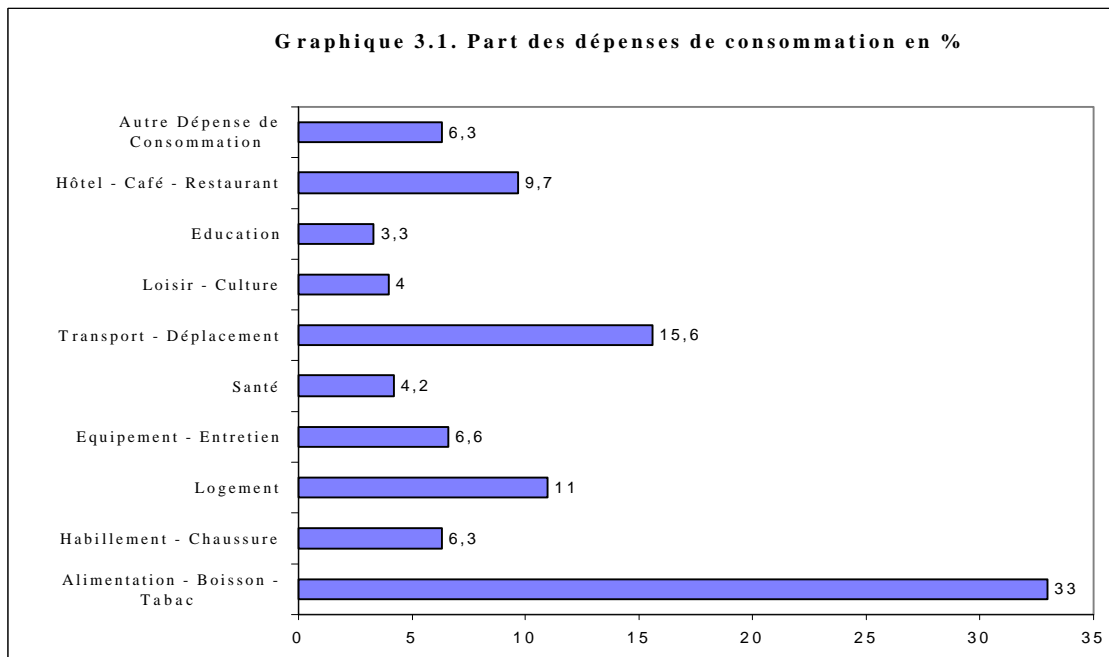
Pour les besoins du calcul de l'indice des prix à la consommation, on distingue les dépenses d'alimentation à domicile de celles effectuées hors du domicile. Ces dernières constituent la fonction "Hôtel - Café - Restaurant" qui concernent notamment les consommations dans les restaurants et dans les débits de boissons.

La fonction Alimentation - Boisson - Tabac dans le tableau ci dessous exclut les dépenses alimentaires de consommation hors domicile. Pour des raisons de comparaisons avec d'autres sources il convient d'ajouter à la fonction Alimentation - Boisson - Tabac, la fonction Hôtel - Café - Restaurant.

La fonction Alimentation - Boisson - Tabac vient largement en tête avec une pondération de 33%. La dépense alimentaire (Alimentation - Boisson - Tabac + Hôtel - Café - Restaurant) représente 42,7% du budget total des ménages. Les dépenses de Transport se distinguent également avec une pondération de 15,6% loin devant le Logement (11,0%).

TABLEAU 3.3 : Part de la dépense par rapport à la dépense totale de consommation

Fonction de Dépense	Part (en %)
Alimentation - Boisson - Tabac	33,0
Habillement - Chaussure	6,3
Logement	11,0
Equipement - Entretien	6,6
Santé	4,2
Transport - Déplacement	15,6
Loisir - Culture	4,0
Education	3,3
Hôtel - Café - Restaurant	9,7
Autre Dépense de Consommation	6,3
Dépense Totale de Consommation	100,0



3.2.2. *Dépense de consommation par individu*

Un Ouagalais consacre en moyenne 17 230 FCFA par mois pour sa consommation. Sa consommation alimentaire est de 7 353 FCFA par mois. La dépense de transport et de déplacement s'élève à 2 693 FCFA par mois et par personne soit environ 4 fois plus que le montant alloué à la santé (713 FCFA). En moyenne un habitant de Ouagadougou dépense presque autant pour ses loisirs que pour sa santé (confère tableau 3.4).

TABLEAU 3.4 : Dépense de consommation mensuelle par tête (en FCFA)

Fonction de Dépense	
Alimentation - Boisson – Tabac	5 690
Habilleme nt – Chaussure	1 084
Logement	1 885
Equipement – Entretien	1 140
Santé	713
Transport – Déplacement	2 693
Loisir – Culture	696
Education	575
Hôtel – Café – Restaurant	1 663
Autre Dépense de Consommation	1 093
Dépense Totale de Consommation	17 230

3.2.3. *Dépense de consommation selon la taille du ménage*

La prédominance en terme de pondération des fonctions Alimentation - Boisson - Tabac et Transport - Equipement reste valable pour les différents niveaux de tailles de ménage (exception faite des ménages à une personne). Les parts des dépenses d'Alimentation - Boisson - Tabac et d'Education sont les seules à croître avec la taille des ménages. A contrario

les ménages de petite taille consacrent relativement plus d'argent pour les dépenses de Logement, de Loisir - Culture et de consommation alimentaire hors du domicile. Les dépenses d'Hôtel - Café - Restaurant constituent la principale composante (24,5%) du budget des ménages à une personne. Le régime de célibat explique aisément cette situation.

TABLEAU 3.5 : Pondération par fonction selon la taille du ménage (en %)

Fonction de Dépense	Taille					Total
	1 Pers.	2-3 Pers.	4-6 Pers.	7-9 Pers.	10 Pers. et +	
Alimentation - Boisson – Tabac	19,0	29,9	32,4	35,1	37,5	33,0
Habillement – Chaussure	6,9	6,0	6,4	6,3	6,2	6,3
Logement	13,1	12,3	11,9	10,6	8,4	11,0
Equipement - Entretien	7,3	8,3	6,1	6,8	6,0	6,6
Santé	3,2	4,3	4,3	4,2	4,0	4,2
Transport - Déplacement	12,6	17,2	16,6	14,2	15,8	15,6
Loisir - Culture	7,0	3,7	4,3	3,7	3,6	4,0
Education	1,1	1,3	2,8	4,6	4,6	3,3
Hôtel - Café - Restaurant	24,5	10,5	9,4	7,8	7,6	9,7
Autre Dép. de Consommation	5,3	6,5	6,0	6,8	6,4	6,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La dépense mensuelle moyenne de consommation des ménages s'échelonne de 40 750 Francs CFA dans les ménages à 1 personne à 146 753 Francs CFA dans les ménages de 10 personnes et plus. La dépense mensuelle moyenne pour la consommation alimentaire hors domicile effectuée par les ménages à 10 personnes est légèrement supérieure à celle des ménages à une personne

TABLEAU 3.6 : Dépense mensuelle moyenne des ménages par fonction selon la taille du ménage (en FCFA)

Fonction de Dépense	Taille					Total
	1 Pers.	2-3 Pers.	4-6 Pers.	7-9 Pers.	10 Pers et +	
Alimentation - Boisson - Tabac	7 751	22 362	31 239	43 491	54 953	32 086
Habillement - Chaussure	2 827	4 512	6 133	7 797	9 047	6 110
Logement	5 323	9 192	11 476	13 107	12 379	10 627
Equipement - Entretien	2 989	6 183	5 858	8 355	8 726	6 428
Santé	1 296	3 224	4 096	5 211	5 924	4 018
Transport - Déplacement	5 147	12 862	15 952	17 613	23 233	15 184
Loisir - Culture	2 870	2 785	4 105	4 520	5 206	3 923
Education	442	1 021	2 693	5 677	6 672	3 240
Hôtel - Café - Restaurant	9 964	7 849	9 054	9 601	11 188	9 377
Autre Dép. de Consommation	2 144	4 866	5 805	8 444	9 425	6 161
Total	40 752	74 856	96 412	123 815	146 753	97 154

3.2.4. Dépenses selon le niveau de vie

Pour une caractérisation des classes de niveau de vie, nous utilisons les quintiles de la dépense totale pondérée par unité de consommation¹⁸.

L'examen du tableau 7 indique que *le nombre de personnes par ménage est d'autant plus important que le ménage est plus pauvre*. Il s'échelonne de 7 personnes par ménage pour les ménages les plus pauvres à 4 personnes par ménage pour les ménages les plus riches. La même tendance est observée au niveau du nombre d'unités de consommation par ménage. La ventilation du nombre de personnes et du nombre d'unités de consommation entre les quintiles est donnée par le tableau suivant.

TABLEAU 3.6 : Caractéristiques des classes de niveau de vie

Quintile dépense totale /UC		Nombre Total de Personnes	Nombre Total d'U.C. Oxford
Premier quintile	Effectif	164 758	107 171
	Moyenne	7,0	4,6
Deuxième quintile	Effectif	154 055	101 905
	Moyenne	6,6	4,4
Troisième quintile	Effectif	136 694	91 324
	Moyenne	5,8	3,9
Quatrième quintile	Effectif	112 152	77 645
	Moyenne	4,8	3,3
Cinquième quintile	Effectif	92 660	66 011
	Moyenne	4,0	2,8
Ensemble	Effectif	660 319	444 056
	Moyenne	5,6	3,8
	Pourcentage	100,0	100,0

¹⁸ Cette approche consiste à diviser la dépense totale du ménage par le nombre d'unité de consommation (UC) du ménage. Les ménages sont ensuite classés par ordre croissant de dépense par UC. Les 20% de ménages ayant les dépenses les plus faibles constituent le premier quintile, puis les 20% suivant le deuxième quintile, ainsi de suite jusqu'au cinquième quintile qui regroupe les 20% de ménages ayant les plus grosses dépenses. Les unités de consommation (l'unité de consommation est la taille ajustée selon l'âge) selon l'échelle d'Oxford ont été retenues. L'échelle d'Oxford considère l'ensemble des membres du ménage (sans distinction de sexe) avec les poids suivants :

- 1 pour le chef de ménage ;
- 0,7 pour les autres membres du ménages âgés de 15 ans et plus ;
- 0,5 pour les autres membres âgés de moins de 15 ans.

Plus le niveau de vie est élevé, plus la part réservée à la consommation alimentaire diminue. Ainsi les ménages les plus pauvres consacrent 55,6% de leur budget à la consommation alimentaire contre seulement 34,2% pour les ménages les plus riches. La part des dépenses de Loisir - Culture dans le budget du ménage a contrario augmente avec le niveau de vie. Les dépenses de Loisir - Culture sont 14 fois supérieures dans les ménages les plus riches par rapport aux ménages les plus pauvres. La même tendance est observée au niveau des fonctions de consommation Transport - Déplacement et Santé. Le comportement de consommation des ménages Ouagalais rejoint les lois émises par l'économiste Hengel. Cependant la part des dépenses d'Équipement - Entretien reste stable d'un niveau de vie à un autre. Les dépenses de savon représentent 2,1% de la dépense totale de consommation des ménages, et 32% des dépenses d'Équipement - Entretien.

Les dépenses d'Hôtel - Café – Restaurant (HCR) sont l'apanage des ménages les plus pauvres. La pondération des dépenses HCR des ménages les plus pauvres est de 80% supérieure à celle des plus riches.

La part des dépenses de Logement dans le budget du ménage est quasi identique dans les extrême de niveaux de vie. Les ménages les plus pauvres étant plus propriétaires de leur logement que les ménages les plus riches (voir chapitre logement), leur dépense de Logement est principalement constituée de réparation courante de l'habitat et d'achat d'eau. Quant aux ménages les plus riches le loyer a un poids très important

TABLEAU 3.7 : Dépense moyenne mensuelle de consommation par ménage selon le niveau de vie

	Premier quintile		Deuxième quintile		Troisième quintile		Quatrième quintile		Cinquième quintile		Total	
	Moyenne	%	Moyenne	%	Moyenne	%	Moyenne	%	Moyenne	%	Moyenne	%
Alimentation - Boisson - Tabac	14 731	42,2	26 021	41,4	31 075	37,3	35 736	33,5	53 040	26,7	32 086	33,0
Habillement - Chaussure	2 524	7,2	4 212	6,7	5 906	7,1	6 530	6,1	11 422	5,8	6 110	6,3
Logement	3 859	11,1	6 590	10,5	8 109	9,7	11 725	11,0	22 943	11,6	10 627	11,0
Équipement - Entretien	2 303	6,6	3 874	6,2	4 992	6,0	7 171	6,7	13 854	7,0	6 428	6,6
Santé	1 014	2,9	2 195	3,5	3 229	3,9	3 543	3,3	10 158	5,1	4 018	4,2
Transport - Déplacement	2 076	5,9	6 082	9,7	9 915	11,9	14 669	13,7	43 392	21,8	15 184	15,6
Loisir - Culture	644	1,8	1 710	2,7	2 848	3,4	5 330	5,0	9 119	4,6	3 923	4,0
Éducation	1 285	3,7	2 881	4,6	2 861	3,4	3 445	3,2	5 750	2,9	3 240	3,3
Hôtel - Café - Restaurant	4 702	13,5	6 616	10,5	9 486	11,4	11 277	10,6	14 850	7,5	9 377	9,7
Autre Dép. de Consommation	1 792	5,1	2 754	4,4	4 842	5,8	7 342	6,9	14 133	7,1	6 161	6,3
Dépense Totale de Consommation	34 930	100,0	62 934	100,0	83 263	100,0	106 768	100,0	198 661	100,0	97 154	100,0

3.2.5. Concentration des dépenses de consommation

La distribution des dépenses de consommation est fortement inégalitaire selon le niveau de vie. Les ménages les plus pauvres, correspondant à 20% du total des ménages, effectuent seulement 7% des dépenses totales de consommation contre 41,3% pour les 20% les plus riches. Ces proportions culminent pour les fonctions de consommation « Transport – Déplacement » et « Santé » où les ménages les plus riches sont responsables à eux seuls de respectivement 56,8% et 50,3% de la consommation totale.

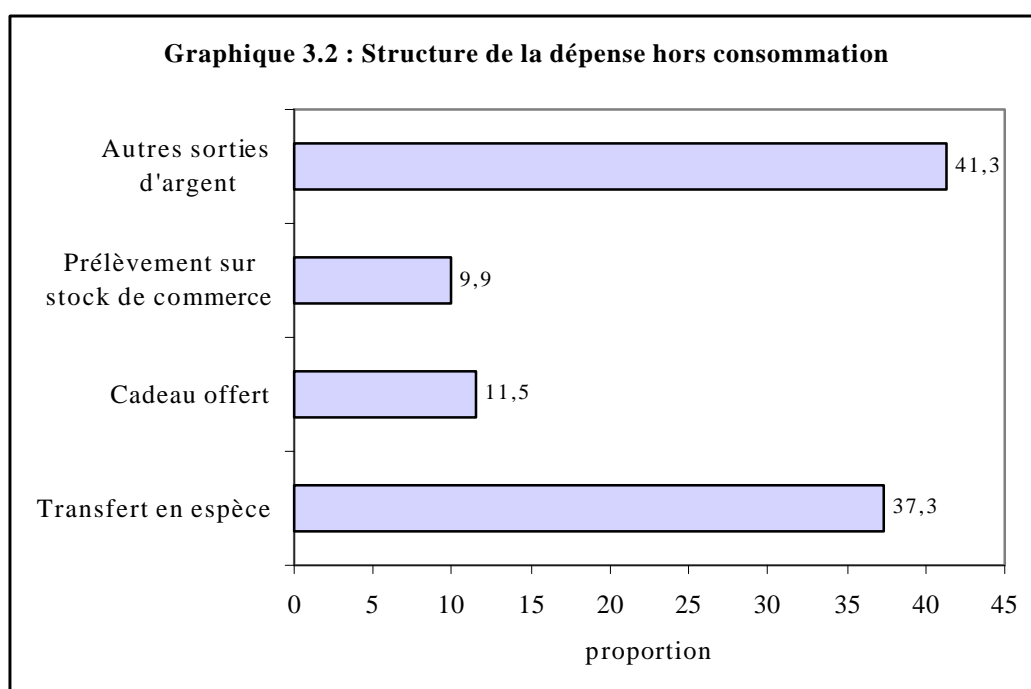
Le cinquième quintile se distingue de l'ensemble des niveaux de vie, la part de sa dépense totale de consommation doublant presque celle du quatrième quintile. L'inégalité de la distribution est moins prononcée pour la fonction « Hôtel - Café – Restaurant » où les ménages les plus pauvres effectuent 10,1% des consommations.

TABLEAU 3.8 : Concentration des dépenses de consommation selon le niveau de vie

Fonction de dépense	Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile	Total
Alimentation - Boisson - Tabac	9,2	16,2	19,5	22,4	32,9	100,0
Habillement - Chaussure	8,3	13,8	19,3	21,4	37,2	100,0
Logement	7,3	12,4	15,2	22,2	42,9	100,0
Équipement - Entretien	7,2	12,1	15,4	22,4	42,9	100,0
Santé	5,1	10,9	16,0	17,7	50,3	100,0
Transport - Déplacement	2,7	8,0	13,1	19,4	56,8	100,0
Loisir - Culture	3,3	8,7	14,5	27,3	46,2	100,0
Éducation	8,0	17,8	17,6	21,3	35,3	100,0
Hôtel - Café - Restaurant	10,1	14,1	20,2	24,1	31,5	100,0
Autre Dépense de Consommation	7,1	12,8	17,0	22,1	50,0	100,0
Dépense Totale de Consommation	7,0	12,6	16,8	22,3	41,3	100,0

3.3. La dépense hors consommation

Les ménages consacrent en moyenne 9 689 FCFA par mois pour la dépense hors consommation. Celle-ci se compose à 41,3% d'autres sorties d'argent¹⁹ et à 37,3% de transfert en espèce. Les cadeaux offerts ont une valeur moyenne mensuelle de 1 112 FCFA et les prélèvements sur stock de commerce de 955 FCFA par mois.



Les ménages les plus riches sont responsables de 47,3% du total des dépenses hors consommation contre seulement 5% pour les plus pauvres. Plus de 50% des cadeaux offerts proviennent des ménages les plus riches. Les ménages du premier quintile réalisent 18,7% des prélèvements sur stock de commerce contre 15,6% pour les ménages du cinquième quintile.

¹⁹ La rubrique « autres sorties d'argent » regroupe les prêts d'argent, les remboursements d'emprunt et les contribution à une tontine.

TABLEAU 3.9 : Concentration des dépenses hors consommation selon le niveau de vie

		Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile	Ensemble
Transfert Espèce	Moyenne mensuelle	677	1 640	2 907	5 260	7 619	3 615
	%	3,8	9,1	16,1	29,2	41,8	100
Cadeau Offert	Moyenne mensuelle	189	341	596	1 504	2 944	1 112
	%	3,4	6,2	10,7	27,1	52,6	100
Prélèvement Stock Commerce	Moyenne mensuelle	887	1 082	1 346	710	748	955
	%	18,7	22,7	28,2	14,9	15,5	100
Autres Sorties	Moyenne mensuelle	650	1 104	1 778	4 828	11 727	4 007
	%	3,3	5,5	8,9	24,2	58,1	100
Total hors consommation	Moyenne mensuelle	2 404	4 166	6 627	12 303	23 038	9 689
	%	5,0	8,6	13,7	25,5	47,2	100

3.4. Caractérisation des quintiles extrêmes

L'analyse des quintiles extrêmes est faite à partir d'un modèle LOGIT. Il s'agit d'une caractérisation toutes choses égales par ailleurs. Pour chaque variable le modèle oppose la première modalité aux autres. Pour cette analyse le ménage de référence (correspondant aux caractéristiques les plus courantes) est un ménage dont le chef est un homme marié de nationalité burkinabè, exerçant un emploi, non scolarisé et âgé de 30 à 39 ans. La taille du ménage de référence est de 4 à 6 personnes.

De l'analyse de ce Logit il ressort que les ménages dont le chef est célibataire sont relativement plus pauvres que les ménages dont le chef est marié. La variable sur le statut d'occupation fait apparaître une relative "richesse" des ménages dont le chef est retraité. De même les ménages à une personne sont relativement plus riches que les ménages à 4 – 6 personnes. Ces derniers sont cependant plus riches que les ménages à très grosse taille (plus de 7 personnes).

Une paupérisation est également observée dans les ménages dont le chef de ménage est âgé de 40 ans ou plus. Les ménages dont le chef est non scolarisé se retrouvent relativement plus pauvres que les ménages où il est scolarisé mais n'a obtenu aucun diplôme. Pour la variable diplôme, les ménages dont le chef est titulaire d'un baccalauréat ou plus de même que ceux titulaires d'un diplôme professionnel, se distinguent par leur plus grande présence dans le niveau de vie élevé (voir tableau 3.11).

TABLEAU 3.11 : Caractéristiques comparées des ménages du premier quintile et des ménages du cinquième quintile²⁰

Variable	Nomenclature	Caractéristiques
SEXE	1. Masculin	
	2. Féminin	
STATUT MATRIMONIAL	1. Marié	
	2. Célibataire	(+)
	3. Veuf	
	4. Divorcé	
NATIONALITE	1. Burkinabè	
	2. Autre	
OCCUPATION	1. Exerce un emploi	
	2. Cherche un emploi	
	3. Etudiant	
	4. Retraité	(-)
	5. Rentier	
	6. Femme au foyer	
TAILLE DU MENAGE	1. 4 - 6 Personnes	
	2. 1 personne	(- -)
	3. 2 - 3 personnes	
	4. 7 - 9 personnes	(+)
	5. 10 personnes et plus	(+)
AGE	1. 30 - 39 ANS	
	2. Moins de 20 ANS	
	3. 20 - 29 ANS	
	4. 40 - 49 ANS	(+)
	4. 50 - 59 ANS	(+)
	5. 60 ANS ET PLUS	(+ +)
DIPLOME	1. Non scolarisé	
	2. Aucun diplôme	(-)
	3. CEPE	(-)
	4. BEPC	
	5. BAC ET PLUS	(- - -)
	6. Professionnel et autre	(- -)

²⁰ Dans le tableau, le signe (+) en face d'une modalité indique une forte présence des personnes possédant cette modalité dans le premier quintile relativement à la modalité de référence (première modalité). le signe (-) en face d'une modalité indique par contre une forte présence des personnes possédant cette modalité dans le cinquième quintile relativement à la modalité de référence (première modalité). Plus le nombre de signes est élevé plus la présence est marquée.

ANNEXES

ANNEXE 1. PRECISION DES TOTAUX ET DES RATIOS ESTIMES

Dans cet annexe est présenté de façon brève la démarche de calcul des pondérations pour l'extrapolation et le calcul de la précision des principaux indicateurs de dépense. Le calcul de précision concerne la dépense totale et la pondération des différentes fonctions de consommation.

En rappel la méthode de sondage adoptée est le sondage stratifié à deux degrés :

- au premier degré. Tirage à probabilités égales des UP à l'intérieur de chaque strate. Le nombre d'UP tirées dans chaque strate est proportionnel au nombre d'UP dans la strate ;

- au deuxième degré. Tirage à probabilités égales des ménages à l'intérieur de chaque UP. A l'intérieur de chaque UP nous tirons douze ménages par UP.

A.1. Calcul des pondérations.

Soit M le nombre d'unités primaires, dont M_1 dans la strate "zone lotie" et M_2 dans la strate "zone non lotie". On tire au premier degré m unités primaires, dont m_1 en zone lotie et m_2 dans la zone non lotie. Du fait de la proportionnalité on a $\frac{M_1}{m_1} = \frac{M_2}{m_2} = \frac{M}{m}$ avec $m = \sum_{h=1}^2 m_h$

Soit N_i^D le nombre de ménages dénombrés dans l'UP_{*i*} et n_i le nombre de ménages tirés dans l'unité primaire *i*.

La pondération d'un ménage W_i est le produit des pondérations du premier degré et du second degré.

$$W_i = W_1 \cdot W_{2/i} = \frac{M}{m} \frac{N_i^D}{n_i}$$

Du fait de la stratification on peut noter :

$$W_{ih} = \frac{M_h}{m_h} \frac{N_i^D}{n_i}$$

Le tirage au premier degré étant proportionnel au nombre d'UP dans la strate on a $\frac{M_h}{m_h} = c^{te}$.

Notons \bar{Y}^D l'estimation de la dépense totale.

$$\bar{Y}^D = \sum_{h=1}^2 \bar{y}_h \quad \text{et} \quad \bar{y}_h = \sum_{j=1}^{nh} w_{hj} y_{hj}$$

Avec n_h = Nombre de ménages tirés dans la strate *h* et y_{hj} = Dépense totale du ménage *j* observé dans l'échantillon.

En définitive,
$$\bar{Y}^D = \sum_{h=1}^2 \sum_{j=1}^{nh} w_{hj} y_{hj}$$

A.2 Estimation de la moyenne

Soit N le nombre de ménages dans l'univers.

Si N est connu
$$\bar{Y} = \frac{\sum Y_i}{N}$$

Signalons qu'en général N n'est pas connu (A la date de l'enquête on ne connaît pas le nombre de ménages de la capitale).

On calcule donc un ratio
$$\bar{Y} = \frac{\sum Y_i}{\bar{N}}$$
 où \bar{N} est une estimation de N . $\bar{N} = \sum_i w_i$

La part budgétaire sera
$$\bar{R} = \frac{\bar{Y}}{\bar{X}} = \frac{\sum Y_i}{\sum X_i}$$

(Exemple budgétaire de l'Alimentation = estimation de la dépense d'Alimentation \bar{Y} sur la dépense totale \bar{X}).

A.3 Le redressement des estimateurs.

Le redressement des pondérations est rendu indispensable par l'existence de la non-réponse totale et des distorsions dues au caractère aléatoire du tirage. Cependant le redressement des pondérations nécessite l'existence d'information dite "auxiliaire" et fiable.

Les données du recensement des 84 unités primaires ayant été saisies, les estimations issues de ce dénombrement sont surtout utilisées comme informations auxiliaires. L'idée étant que la population estimée de la ville de Ouagadougou après le recensement des 84 UP est plus fiable que celle provenant de l'enquête (où on n'enquête que 12 ménages par UP).

Le principe est de calculer des pondérations w_i^c de telle sorte que $\sum w_i^c = N$

N étant le nombre de ménages provenant de la source exogène

$$w_i^c = w_i \times \text{coefficient}$$

Nous avons utilisé dans le cadre de cette enquête la méthode de post-stratification pour redresser les pondérations en suivant la démarche suivante.

1- Calcul des poids initiaux

Soulignons que les poids initiaux doivent être calculés en tenant compte du nombre de ménages tirés par UP et du nombre de ménages répondants par UP/ $\sum_i w_i = \bar{N} = \text{nbre de ménages total}$

2- Identification des post-strates

Grâce au minimum d'informations recueillies (pendant le dénombrement) sur les non-répondants, une étude de la non-réponse est possible. A partir d'un modèle Logit les variables Zone de résidence et statut d'occupation du logement ont été repérées comme opposant les non-répondants et les répondants.

Le croisement de ces deux variables a permis de créer quatre post-strates (Propriétaire en Zone lotie, Propriétaire en Zone Non Lotie, Locataire en Zone lotie et Locataire en Zone non Lotie)

3- Calcul des coefficients de redressement et des pondérations corrigées

A l'intérieur de chaque post-strate on calcul un coefficient de redressement

$$\text{coef}_h = \frac{\text{nbre de mé nage connue de strate } h}{\text{Nbre de mé nage ré pondant}}$$

Le redressement des pondérations des ménages de la post-strate h

$$W_{ih}^c = W_{ih} \times \text{coef}_h$$

On vérifie que $\sum W_{ih}^c = \bar{N}_h^c$ = estimation de population de ménages provenant de l'information auxiliaire.

A.4. Calcul de la précision des dépenses totales

Soit \bar{P} l'estimation du total.

$$V(\bar{P}) = M^2 \left(1 - \frac{m}{M}\right) \frac{S_1^2}{m} + \frac{M}{m} \sum_{i=1}^M N_i^2 \left(1 - \frac{n_i}{N_i}\right) \frac{S_{2i}^2}{n_i}$$

$$V(\bar{P}) \text{ est estimé par } \bar{V}(\bar{P}) = M^2 \left(1 - \frac{m}{M}\right) \frac{s_1^2}{m} + \frac{M}{m} \sum_{i=1}^M N_i^2 \left(1 - \frac{n_i}{N_i}\right) \frac{s_{2i}^2}{n_i}$$

En réalité \bar{P} est un indicateur post-stratifié.

$$\bar{P}_{\text{post}} = \sum_{h=1}^4 N_h \frac{\bar{Y}_h}{\bar{P}_h}$$

où: \bar{Y}_h = estimation du total dans la strate h

\bar{P}_h = estimation de la taille de l'univers dans la strate h

\bar{N}_h = Taille de la post-strate h

Donc $\frac{\bar{Y}_h}{\bar{P}_h}$ est un ratio qu'il faut linéariser

Notons Z_j la variable linéarisée (voir précision des ratios)

$$Z_j = \sum_{h=1}^4 N_h Z_{jh}$$

$$Z_j = \sum_{h=1}^4 \frac{N_h}{\bar{P}_h} (Y_j - \bar{R}_h) \quad \bar{R}_h = \frac{\bar{Y}_h}{\bar{P}_h}$$

$$S_1^2 = \frac{1}{m-1} \sum_i \sum_j \left(Z_{ij} - \frac{Z_{ij}}{M} \right)^2$$

$$S_{2i}^2 = \frac{1}{m-1} \sum_j \left(Z_{ij} - \bar{Z}_i \right)^2$$

La précision du total est donnée par le rapport de l'écart type au total.

$$\text{Précision} = \frac{\sqrt{\hat{v}(\hat{T})}}{\hat{T}}$$

La précision des différents totaux estimés par l'enquête est consignée dans le tableau suivant.

TABLEAU 1: Précision des totaux estimés

<i>Rubrique</i>	<i>Dépense annuelle</i>	<i>Précision (en %)</i>
<i>Dépense totale</i>	<i>150 145 090 718</i>	<i>5,7</i>
<i>Alimentation - Boisson - Tabac</i>	<i>45 089 270 982</i>	<i>5,2</i>
<i>Habillement - Chaussure</i>	<i>8 586 881 565</i>	<i>6,9</i>
<i>Logement</i>	<i>14 934 059 704</i>	<i>9,3</i>
<i>Équipement Entretien</i>	<i>9 032 982 177</i>	<i>6,6</i>
<i>Santé</i>	<i>5 646 680 381</i>	<i>12,8</i>
<i>Transport - Déplacement</i>	<i>21 338 411 482</i>	<i>10,4</i>
<i>Loisirs - Culture</i>	<i>5 512 322 528</i>	<i>11,0</i>
<i>Education</i>	<i>4 553 213 410</i>	<i>10,1</i>
<i>Hôtels - Café - Restaurant</i>	<i>13 177 761 669</i>	<i>6,6</i>
<i>Autres Dépenses de Consommation</i>	<i>8 658 053 676</i>	<i>8,5</i>
<i>Dépense totale de consommation</i>	<i>136 529 637 574</i>	<i>5,7</i>
<i>Transfert en espèce</i>	<i>5 080 156 631</i>	<i>15,0</i>
<i>Autres Sorties d'Argent</i>	<i>5 630 754 308</i>	<i>19,3</i>
<i>Prélèvement sur stock de commerce</i>	<i>1 341 634 992</i>	<i>13,9</i>

A.5. Précision des ratios

$$R = \frac{Y}{X} = F(X, Y)$$

Du fait que Y et X sont des variables aléatoires, F est une statistique complexe. A cet effet une linéarisation de R est indispensable au calcul de la variance du Ratio.

Soit

$$Z_j = \frac{\partial F}{\partial X} X_j + \frac{\partial F}{\partial Y} Y_j \quad (Z_j = \text{variable linéarisée})$$

On montre que $V(Z) = V(R)$

$$Z_j = -\frac{Y}{X^2} X_j + \frac{1}{X} Y_j = \frac{1}{X} \left(-\frac{Y}{X} X_j + Y_j \right)$$

Comme $R = \frac{Y}{X}$ est estimé par $\bar{R} = \frac{\bar{Y}}{\bar{X}}$

$$Z_j = \frac{1}{\bar{X}} (Y_j - \bar{R} X_j)$$

On calcule Z_j pour chaque ménage. Le calcul de la variance de Z (selon le plan de sondage à deux degrés stratifiés) nous donne la variance de R.

TABLEAU 2: Précision des principaux ratios estimés

Fonction de Dépense	Pondération	Précision (en %)
Alimentation - Boisson - Tabac	33,0	3,1
Habillement - Chaussure	6,3	4,9
Logement	11,0	6,0
Equipement - Entretien	6,6	4,0
Santé	4,2	10,0
Transport - Déplacement	15,6	6,7
Loisir - Culture	4,0	9,0
Education	3,3	8,2
Hôtel - Café - Restaurant	9,7	6,9
Autre Dépense de Consommation	6,3	5,2

ANNEXE 2: NOMENCLATURE HARMONISEE DES INDICES DES PRIX UEMOA (NCOA)

Fonction	Groupe	Sous-groupe	Poste
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	1.1. Produits alimentaires	1.1.1. Pain et céréales	1.1.1.1. Céréales non transformées
			1.1.1.2. Farines et semoules
			1.1.1.3. Pâtes alimentaires
			1.1.1.4. Pains
			1.1.1.5. Pâtisseries, gâteaux, biscuits
		1.1.2. Viande	1.1.2.1. Boeuf
			1.1.2.2. Mouton - chèvre
			1.1.2.3. Porc
			1.1.2.4. Volaille
			1.1.2.5. Charcuterie
			1.1.2.6. Conserves, autres viandes et préparations à base de viande
		1.1.3. Poisson	1.1.3.1. Poissons et autres produits frais de la pêche
			1.1.3.2. Poissons séchés ou fumés, conserves de poisson
		1.1.4. Lait, fromage et oeufs	1.1.4.1. Lait
			1.1.4.2. Produits laitiers
			1.1.4.3. Oeufs
		1.1.5. Huiles et graisses	1.1.5.1. Beurre, margarine
			1.1.5.2. Huiles
			1.1.5.3. Autres matières grasses
		1.1.6. Fruits	1.1.6.0. Fruits
1.1.7.2. Légumes secs			
1.1.7.3. Arachides			
		1.1.8. Pommes de terre, manioc et autres tubercules	1.1.8.0. Pommes de terre, manioc et autres tubercules
			1.1.9. Sucre
			1.1.9.0. Sucre

Fonction	Groupe	Sous-groupe	Poste		
		1.1.10. Confiture, miel, chocolat et confiserie	1.1.10.0. Confiture, miel, chocolat et confiserie		
		1.1.11. Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a.	1.1.11.0. Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a.		
	1.2. Boissons	1.2.1. Café, thé, cacao	1.2.1.0. Café, thé, cacao		
		1.2.2. Autres boissons non alcoolisées	1.2.2.1. Fabrication artisanale		
			1.2.2.2. Fabrication industrielle		
	1.2.3. Boissons alcoolisées	1.2.3.1. Fabrication artisanale			
		1.2.3.2. Fabrication industrielle			
		1.3.0. Tabac	1.3.0.1. Cigarettes locales		
	2. Articles d'habillement et articles chaussants	2.1. Articles d'habillement	1.3.0.2. Cigarettes importées		
			1.3.0.3. Autres excitants		
2.1.1. Tissus d'habillement			2.1.1.0. Tissus d'habillement		
2.1.2. Vêtements			2.1.2.1. Vêtements de dessus hommes		
	2.1.2.2. Sous-vêtements hommes				
	2.1.2.3. Vêtements de dessus femmes				
	2.1.2.4. Sous-vêtements femmes				
Fonction	Groupe	Sous-groupe	2.1.2.5. Vêtements enfants		
			2.1.3. Autres articles vestimentaires et accessoires du vêtement	2.1.3.0. Autres articles vestimentaires et accessoires du vêtement	
			2.1.4. Réparation et location des vêtements	2.1.4.1. Confection et réparations vêtements hommes	
				2.1.4.2. Confection et réparations vêtements femmes	
			2.2. Articles chaussants	2.2.1. Chaussures et autres articles chaussants	2.2.1.1. Chaussures hommes
					2.2.1.2. Chaussures femmes
					2.2.1.3. Chaussures enfants
2.2.2. Réparation de chaussures	2.2.2.0. Réparation de chaussures				
3. Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	3.1. Loyers bruts	3.1.0. Loyers bruts	3.1.0.0. Loyers bruts		

Fonction	Groupe	Sous-groupe	Poste
	3.2. Entretien et réparations courantes du logement	3.2.1. Produits pour l'entretien et les réparations courantes du logement	3.2.1.0. Produits pour l'entretien et les réparations courantes du logement
		3.2.2. Services d'entretien et de réparations courantes du logement	3.2.2.0. Services d'entretien et de réparations courantes du logement
	3.3. Autres services relatifs aux logements	3.3.3. Distribution d'eau	3.3.3.0. Distribution d'eau
	3.4. Electricité, gaz et autres combustibles	3.4.1. Electricité	3.4.1.0. Electricité
		3.4.2. Gaz	3.4.2.0. Gaz
		3.4.3. Combustibles liquides	3.4.3.0. Combustibles liquides
		3.4.4. Autres combustibles	3.4.4.0. Autres combustibles
4. Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	4.1. Meubles, articles d'ameublement et de décoration, tapis et autres revêtements de sol et réparations	4.1.0. Meubles, articles d'ameublement et de décoration, tapis et autres revêtements de sol et réparations	4.1.0.0. Meubles, articles d'ameublement et de décoration, tapis et autres revêtements de sol et réparations
	4.2. Articles de ménage en textiles	4.2.0. Articles de ménage en textiles	4.2.0.0. Articles de ménage en textiles
	4.3. Appareils de chauffage et de cuisine, réfrigérateurs, machines à laver et autres gros appareils ménagers, y compris accessoires et réparations	4.3.0. Appareils de chauffage et de cuisine, réfrigérateurs, machines à laver et autres gros appareils ménagers, y compris accessoires et réparations	4.3.0.0. Appareils de chauffage et de cuisine, réfrigérateurs, machines à laver et autres gros appareils ménagers, y compris accessoires et réparations
	4.4. Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	4.4.0. Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	4.4.0.1. Vaisselle
			4.4.0.2. Autres ustensiles de cuisine
			4.4.0.3. Autres ustensiles de ménage
	4.5. Outillage pour la maison et le jardin	4.5.0. Outillage pour la maison et le jardin	4.5.0.0. Outillage pour la maison et le jardin
	4.6. Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation	4.6.1. Articles de ménage non durables	4.6.1.0. Articles de ménage non durables
		4.6.2. Services domestiques	4.6.2.0. Services domestiques
		4.6.3. Services pour l'habitation à l'exclusion des services domestiques	4.6.3.0. Services pour l'habitation à l'exclusion des services domestiques
5. Santé	5.1. Médicaments et autres produits pharmaceutiques, appareils et matériel thérapeutiques	5.1.1. Médicaments	5.1.0.1. Médicaments modernes
			5.1.0.2. Médicaments traditionnels
		5.1.2. Autres produits pharmaceutiques	5.1.2.0. Autres produits pharmaceutiques

Fonction	Groupe	Sous-groupe	Poste	
	5.2. Services médicaux et paramédicaux extra-hospitaliers	5.1.3. Appareils et matériel thérapeutiques	5.1.3.0. Appareils et matériel thérapeutiques	
		5.2.1. Services des médecins	5.2.1.0. Services des médecins	
		5.2.2. Services des dentistes	5.2.2.0. Services des dentistes	
		5.2.3. Analyses médicales	5.2.3.0. Analyses médicales	
		5.2.4. Services des auxiliaires médicaux	5.2.4.0. Services des auxiliaires médicaux	
	5.3. Services des hôpitaux	5.3.0. Services des hôpitaux	5.3.0.0. Services des hôpitaux	
6. Transports	6.1. Achats de véhicules	6.1.1. Automobiles	6.1.1.0. Automobiles	
		6.1.2. Cycles et motocycles	6.1.2.0. Cycles et motocycles	
	6.2. Utilisation des véhicules personnels	6.2.1. Pièces détachées et accessoires	6.2.1.0. Pièces détachées et accessoires	
		6.2.2. Carburants et lubrifiants	6.2.2.0. Carburants et lubrifiants	
		6.2.3. Entretien et réparations	6.2.3.0. Entretien et réparations	
		6.2.4. Autres services relatifs aux véhicules personnels	6.2.4.0. Autres services relatifs aux véhicules personnels	
	6.3. Services de transport	6.3.1. Transports locaux	6.3.1.0. Transports locaux	
		6.3.2. Transports de longue distance	6.3.2.0. Transports de longue distance	
	7. Loisirs, spectacles et culture	7.1. Appareils et accessoires, y compris réparations	7.1.1. Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	7.1.1.0. Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image
			7.1.2. Equipement photographique et cinématographique, instruments d'optique	7.1.2.0. Equipement photographique et cinématographique, instruments d'optique
7.1.5. Jeux et jouets ; Articles de sports, camping et plein air			7.1.5.0. Jeux et jouets ; Articles de sports, camping et plein air	
7.1.6. Supports d'enregistrement pour l'image et le son			7.1.6.0. Supports d'enregistrement pour l'image et le son	
7.2. Services récréatifs et culturels		7.2.1. Services récréatifs et culturels collectifs		7.2.1.1. Cinéma, théâtre, et concerts
			7.2.1.2. Manifestations sportives	
	7.2.2. Autres services récréatifs et culturels	7.2.2.0. Autres services récréatifs et culturels		
7.3. Presse, librairie et papeterie	7.3.1. Livres	7.3.1.0. Livres		
	7.3.2. Presse et imprimés divers	7.3.2.0. Presse et imprimés divers		

Fonction	Groupe	Sous-groupe	Poste
		7.3.3. Articles de papeterie et de dessin	7.3.3.0. Articles de papeterie et de dessin
8. Enseignement	8.1. Services d'enseignement	8.1.0. Services d'enseignement	8.1.0.0. Services d'enseignement
	8.2. Fournitures scolaires	8.2.0. Fournitures scolaires	8.2.0.0. Fournitures scolaires
9. Hôtels, cafés, restaurants	9.1. Restaurants et débits de boissons	9.1.0. Restaurants et débits de boissons	9.1.0.0. Restaurants et débits de boissons
	9.2. Services d'hébergement	9.2.0. Services d'hébergement	9.2.0.0. Services d'hébergement
10. Autres biens et services	10.1. Soins personnels	10.1.1. Salons de coiffure et esthétique corporelle	10.1.1.0. Salons de coiffure et esthétique corporelle
		10.1.3. Articles pour les soins personnels	10.1.3.1. Articles pour hommes
			10.1.3.2. Articles pour femmes
	10.2. Effets personnels n.d.a.	10.2.1. Bijouterie et horlogerie	10.2.1.0. Bijouterie et horlogerie
		10.2.2. Autres effets personnels	10.2.2.0. Autres effets personnels
	10.3. Communications	10.3.1. Services postaux	10.3.1.0. Services postaux
		10.3.2. Téléphone et télégraphe	10.3.2.0. Téléphone et télégraphe
	10.6. Autres services n.d.a.	10.6.0. Autres services n.d.a.	10.6.0.0. Autres services n.d.a.

ANNEXE 3. TABLEAUX DU CHAPITRE 1.

Tableau A.3.1. Répartition selon l'âge et le sexe de la population de Ouagadougou en 1996.

Classes d'âge	Sexe		Total	
	Masculin	Féminin		
00-04 An	46126 52,4 12,9	41916 47,6 12,3	88042 100,0 12,6	Effectif Pourcentage ligne Pourcentage colonne
05-09 An	49624 48,4 13,8	52908 51,6 15,5	102532 100,0 14,6	Effectif Pourcentage ligne Pourcentage colonne
10-14 An	42252 50,9 11,8	40713 49,1 11,9	82965 100,0 11,8	Effectif Pourcentage ligne Pourcentage colonne
15-19 An	43658 45,8 12,2	51621 54,2 15,1	95279 100,0 13,6	Effectif Pourcentage ligne Pourcentage colonne
20-24 An	44528 54,2 12,4	37627 45,8 11,0	82155 100,0 11,7	Effectif Pourcentage ligne Pourcentage colonne
25-29 An	33830 52,1 9,4	31142 47,9 9,1	64972 100,0 9,3	Effectif Pourcentage ligne Pourcentage colonne
30-34 An	25779 53,0 7,2	22826 47,0 6,7	48605 100,0 6,9	Effectif Pourcentage ligne Pourcentage colonne
35-39 An	21971 51,2 6,1	20973 48,8 6,1	42944 100,0 6,1	Effectif Pourcentage ligne Pourcentage colonne
40-44 An	15858 54,7 4,4	13144 45,3 3,8	29002 100,0 4,1	Effectif Pourcentage ligne Pourcentage colonne
45-49 An	11229 63,1 3,1	6580 37,0 1,9	17809 100,0 2,5	Effectif Pourcentage ligne Pourcentage colonne
50-54 An	9001 56,9 2,5	6826 43,1 2,0	15827 100,0 2,3	Effectif Pourcentage ligne Pourcentage colonne
55-59 An	5761 53,6 1,6	4998 46,5 1,5	10759 100,0 1,5	Effectif Pourcentage ligne Pourcentage colonne
60-64 An	3441 45,2 1,0	4175 54,8 1,2	7616 100,0 1,1	Effectif Pourcentage ligne Pourcentage colonne
65-69 An	2365 50,9 0,7	2281 49,1 0,7	4646 100,0 0,7	Effectif Pourcentage ligne Pourcentage colonne
70-74 An	1957 46,7 0,6	2232 53,3 0,7	4189 100,0 0,6	Effectif Pourcentage ligne Pourcentage colonne
75-79 An	227 33,5 0,1	451 66,5 0,1	678 100,0 0,1	Effectif Pourcentage ligne Pourcentage colonne
80 An Et +	963 34,3 0,3	1846 65,7 0,5	2809 100,0 0,4	Effectif Pourcentage ligne Pourcentage colonne
Total	358570 51,2 100,0	342259 48,8 100,0	700829 100,0 100,0	Effectif Pourcentage ligne Pourcentage colonne

Tableau A.3.2. Répartition de la population de Ouaga selon le statut matrimonial et le sexe

Statut matrimonial	Sexe		Total	
	Masculin	Féminin		
Marié(e)	98730	115467	214197	Effectif
	46,1	53,9	100,0	pourcentage ligne
	27,5	33,7	30,6	Pourcentage colonne
Célibataire	256592	204774	461366	Effectif
	55,6	44,4	100,0	pourcentage ligne
	71,6	59,8	65,8	Pourcentage colonne
Veuf /veuve	1728	17824	19552	Effectif
	8,8	91,2	100,0	pourcentage ligne
	0,5	5,2	2,8	Pourcentage colonne
Séparé (e) Divorcé (e)	1520	4194	5714	Effectif
	26,6	73,4	100,0	pourcentage ligne
	0,4	1,2	0,8	Pourcentage colonne
Total	358570	342259	700829	Effectif
	51,2	48,8	100,00	pourcentage ligne
	100,0	100,0	100,0	Pourcentage colonne

Tableau A.3.3 : Répartition des actifs occupés selon le statut professionnel et le sexe.

Statut professionnel.	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Personnel de direction	2597,00	1402,00	3999,00
	64,94	35,06	100,00
	1,88	1,69	1,81
Cadre Supérieur.	4301,00	1383,00	5684,00
	75,67	24,33	100,00
	3,12	1,67	2,57
Cadre Moyen	11973,00	4827,00	16800,00
	71,27	28,73	100,00
	8,67	5,82	7,60
Employé Ouvrier .qualifié	26231,00	7451,00	33682,00
	77,88	22,12	100,00
	19,00	8,99	15,25
Manoeuvre	10107,00	842,00	10949,00
	92,31	7,69	100,00
	7,32	1,02	4,96
Employeur	3935,00	1832,00	5767,00
	68,23	31,77	100,00
	2,85	2,21	2,61
Indépendant	51206,00	47992,00	99198,00
	51,62	48,38	100,00
	37,09	57,89	44,90
Apprenti	16712,00	3814,00	20526,00
	81,42	18,58	100,00
	12,11	4,60	9,29
Aide Familial	10980,00	13353,00	24333,00
	45,12	54,88	100,00
	7,95	16,11	11,01
Total	138042,00	82896,00	220938,00
	62,48	37,52	100,00
	100,00	100,00	100,00

Tableau A.3.4. Répartition de la population active totale selon le sexe et l'âge à Ouagadougou (mars 96 – mai 96)

6	23	560	561	562	563	564	565	566	567	568
SEXE	AGE EN 7 CLASSES	POPULAT. ACTIVE D'AGE SUPERIEUR A 10 (PAT)	P.A.O. POPULAT. ACTIF OCCUPE	CHOMEUR BIT	CHOMEUR DECOU-RAGE	VRAI INACTI F	INACTIF STRICT 563+564	POP.ACT. STRICTE 561+562	POP.ACT. ELARGIE 566+563	POP.CHOM ELARGIE 562+563
MASCULIN	10 - 14 ANS	41405	2855	1181	1590	35779	37369	4036	5626	2771
MASCULIN	15 - 19 ANS	40029	12510	3551	2372	21596	23968	16061	18433	5923
MASCULIN	20 - 24 ANS	38689	19506	5953	2374	10856	13230	25459	27833	8327
MASCULIN	25 - 29 ANS	29452	23151	3386	0	2915	2915	26537	26537	3386
MASCULIN	30 - 39 ANS	45361	41757	2813	121	670	791	44570	44691	2934
MASCULIN	40 - 49 ANS	25898	23661	1831	147	259	406	25492	25639	1978
MASCULIN	50 ANS ET +	23334	14602	1307	109	7316	7425	15909	16018	1416
FEMININ	10 - 14 ANS	38677	3264	934	1682	32797	34479	4198	5880	2616
FEMININ	15 - 19 ANS	45826	12422	1926	4002	27476	31478	14348	18350	5928
FEMININ	20 - 24 ANS	34993	8615	5579	4969	15830	20799	14194	19163	10548
FEMININ	25 - 29 ANS	28798	13218	3175	2880	9525	12405	16393	19273	6055
FEMININ	30 - 39 ANS	41341	25066	2319	2235	11721	13956	27385	29620	4554
FEMININ	40 - 49 ANS	18872	12273	207	833	5559	6392	12480	13313	1040
FEMININ	50 ANS ET +	21631	8038	85	0	13508	13508	8123	8123	85

Tableau A.3.5. Taux d'activité et de chômage (strict) selon le sexe et l'âge des individus.

6	23	566	560	570	562	566	571
SEXE	AGE EN 7 CLASSES	POP.ACT. STRICTE 561+562	P.A.T. POPULAT. AGE>10A	TAUX D'ACTIVITE STRICT	CHOMEUR BIT	POP.ACT. STRICTE 561+562	TAUX DE CHOMAGE STRICT
MASCULIN	10 - 14 ANS	4036	41405	9,7	1181	4036	29,3
MASCULIN	15 - 19 ANS	16061	40029	40,1	3551	16061	22,1
MASCULIN	20 - 24 ANS	25459	38689	65,8	5953	25459	23,4
MASCULIN	25 - 29 ANS	26537	29452	90,1	3386	26537	12,8
MASCULIN	30 - 39 ANS	44570	45361	98,3	2813	44570	6,3
MASCULIN	40 - 49 ANS	25492	25898	98,4	1831	25492	7,2
MASCULIN	50 ANS ET +	15909	23334	68,2	1307	15909	8,2
FEMININ	10 - 14 ANS	4198	38677	10,9	934	4198	22,2
FEMININ	15 - 19 ANS	14348	45826	31,3	1926	14348	13,4
FEMININ	20 - 24 ANS	14194	34993	40,6	5579	14194	39,3
FEMININ	25 - 29 ANS	16393	28798	56,9	3175	16393	19,4
FEMININ	30 - 39 ANS	27385	41341	66,2	2319	27385	8,5
FEMININ	40 - 49 ANS	12480	18872	66,1	207	12480	1,7
FEMININ	50 ANS ET +	8123	21631	37,6	85	8123	1

Tableau A.3.6. Taux d'activité et de Chômage (élargis) selon le sexe et l'âge des individus

6	23	567	560	572	568	567	573
SEXE	AGE EN 7 CLASSES	POP.ACT. ELARGIE 566+563	P.A.T. POPULAT. AGE>10A	TAUX D'ACTIVITE ELARGI	POP.CHOM ELARGIE 562+563	POP.ACT. ELARGIE 566+563	TAUX DE CHOMAGE ELARGI
MASCULIN	10 - 14 ANS	5626	41405	13,6	2771	5626	49,3
MASCULIN	15 - 19 ANS	18433	40029	46	5923	18433	32,1
MASCULIN	20 - 24 ANS	27833	38689	71,9	8327	27833	29,9
MASCULIN	25 - 29 ANS	26537	29452	90,1	3386	26537	12,8
MASCULIN	30 - 39 ANS	44691	45361	98,5	2934	44691	6,6
MASCULIN	40 - 49 ANS	25639	25898	99	1978	25639	7,7
MASCULIN	50 ANS ET +	16018	23334	68,6	1416	16018	8,8
FEMININ	10 - 14 ANS	5880	38677	15,2	2616	5880	44,5
FEMININ	15 - 19 ANS	18350	45826	40	5928	18350	32,3
FEMININ	20 - 24 ANS	19163	34993	54,8	10548	19163	55
FEMININ	25 - 29 ANS	19273	28798	66,9	6055	19273	31,4
FEMININ	30 - 39 ANS	29620	41341	71,6	4554	29620	15,4
FEMININ	40 - 49 ANS	13313	18872	70,5	1040	13313	7,8
FEMININ	50 ANS ET +	8123	21631	37,6	85	8123	1

Tableau A.3.7. Statut d'activité réel selon l'âge

Age en 8 classes		Statut activité réel				Total
		Actif Occupé	Chômeur BIT	Chômeur Découragé	Inactif	
10 - 14 Ans	Pourcentage ligne	7,64	2,64	4,09	85,63	100,00
	Pourcentage colonne	2,77	6,18	14,03	35,02	16,88
15 - 19 Ans	Pourcentage ligne	29,04	6,38	7,42	57,16	100,00
	Pourcentage colonne	11,28	15,99	27,34	25,06	18,10
20 - 24 Ans	Pourcentage ligne	38,17	15,65	9,97	36,22	100,00
	Pourcentage colonne	12,73	33,67	31,50	13,63	15,53
25 - 29 Ans	Pourcentage ligne	62,44	11,26	4,94	21,36	100,00
	Pourcentage colonne	16,46	19,16	12,35	6,35	12,28
30 - 39 Ans	Pourcentage ligne	77,07	5,92	2,72	14,29	100,00
	Pourcentage colonne	30,25	14,99	10,11	6,33	18,28
40 - 49 Ans	Pourcentage ligne	80,26	4,55	2,19	13,00	100,00
	Pourcentage colonne	16,26	5,95	4,20	2,97	9,44
50 Ans Et +	Pourcentage ligne	50,35	3,10	0,24	46,31	100,00
	Pourcentage colonne	10,25	4,06	0,47	10,63	9,48
Total	Pourcentage ligne	46,58	7,22	4,92	41,28	100,00
	Pourcentage colonne	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Tableau A.3.8. Statut d'activité réel selon le diplôme

Diplôme	Statut activité réel				Total	
	Actif Occupé	Chômeur BIT	Chômeur Découragé	Inactif		
Non scolarisé	59,53	4,89	6,84	28,75	100,00	Pourcentage ligne
	49,23	26,08	53,58	26,83	38,52	Pourcentage colonne
Aucun Diplôme	33,78	6,40	4,36	55,47	100,00	Pourcentage ligne
	19,42	23,73	23,75	35,99	26,79	Pourcentage colonne
CEPE	33,80	9,22	4,50	52,49	100,00	Pourcentage ligne
	15,53	27,32	19,60	27,22	21,41	Pourcentage colonne
BEPC	42,50	13,90	1,65	41,95	100,00	Pourcentage ligne
	6,21	13,11	2,29	6,92	6,81	Pourcentage colonne
BAC	54,55	11,66	0,00	33,78	100,00	Pourcentage ligne
	2,42	3,34	0,00	1,69	2,07	Pourcentage colonne
DEUG	37,04	9,38	0,00	53,58	100,00	Pourcentage ligne
	0,24	0,39	0,00	0,39	0,30	Pourcentage colonne
Licence et +	78,18	10,06	0,00	11,75	100,00	Pourcentage ligne
	3,56	2,95	0,00	0,60	2,12	Pourcentage colonne
Professionnel et Autre	79,52	11,18	1,95	7,36	100,00	Pourcentage ligne
	3,38	3,07	0,78	0,35	1,98	Pourcentage colonne
Total	46,58	7,22	4,92	41,28	100,00	Pourcentage ligne
	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	Pourcentage colonne

Tableau A.3.9. Statut d'activité réel selon la taille du ménage

Taille ménage 5 classes	Statut activité réel				Total	
	Actif Occupé	Chômeur BIT	Chômeur Découragé	Inactif		
1 Pers.	82,58	5,72	0,71	10,99	100,00	Pourcentage ligne
	6,38	2,85	0,52	0,96	3,60	Pourcentage colonne
2-3 Pers.	61,37	7,96	5,24	25,42	100,00	Pourcentage ligne
	12,87	10,77	10,41	6,01	9,77	Pourcentage colonne
4-6 Pers.	50,87	6,40	4,38	38,35	100,00	Pourcentage ligne
	28,88	23,44	23,57	24,56	26,44	Pourcentage colonne
7-9 Pers.	42,75	7,19	4,41	45,65	100,00	Pourcentage ligne
	26,90	29,19	26,30	32,41	29,31	Pourcentage colonne
10 Pers et +.	37,67	7,89	6,24	48,20	100,00	Pourcentage ligne
	24,98	33,75	39,21	36,06	30,88	Pourcentage colonne
Total	46,58	7,22	4,92	41,28	100,00	Pourcentage ligne
	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	Pourcentage colonne

Tableau A.3.10. Statut d'activité réel selon le niveau de vie

Niveau de vie	Statut activité réel				Total	
	Actif Occupé	Chômeur BIT	Chômeur Découragé	Inactif		
premier quintile	46,40	9,33	7,77	36,50	100,00	Pourcentage ligne
	23,10	29,97	36,63	20,50	23,18	Pourcentage colonne
Deuxième quintile	42,53	9,38	4,37	43,72	100,00	Pourcentage ligne
	20,52	29,20	19,97	23,80	22,48	Pourcentage colonne
Troisième quintile	45,99	3,90	4,55	45,55	100,00	Pourcentage ligne
	20,60	11,28	19,31	23,02	20,86	Pourcentage colonne
Quatrième quintile	48,32	5,52	4,22	41,95	100,00	Pourcentage ligne
	18,54	13,67	15,33	18,16	17,87	Pourcentage colonne
Cinquième quintile	51,48	7,35	2,76	38,41	100,00	Pourcentage ligne
	17,24	15,88	8,76	14,52	15,60	Pourcentage colonne
Total	46,58	7,22	4,92	41,28	100,00	Pourcentage ligne
	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	Pourcentage colonne

Tableau A.3.11 : Structure des emplois à Ouagadougou (mars 96 – mai 96)

Emploi principal.	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Agriculteur	4,4	4,3	4,4
Maraîcher	0,1	0,0	0,1
Jardinier - fermier	1,1	1,8	1,4
Arboriculteur	0,1	0,0	0,1
éleveur de bétail	0,6	0,0	0,4
berger	0,2	0,0	0,1
pêcheur	0,2	0,0	0,1
autre agriculteur/chasseur	0,4	0,1	0,3
Administrateur civil	0,1	0,3	0,2
Autre cadre supérieur. adm.	0,1	0,0	0,1
Enseignant d'université	0,1	0,0	0,1
Prof. enseignant. Secondaire.	1,0	0,2	0,7
conseiller pédagogique	0,0	0,1	0,0
autre c.s. enseignement	0,4	0,1	0,3
médecin	0,3	0,0	0,2
Médecin – spécialiste	0,1	0,0	0,1
pharmacien,	0,0	0,5	0,2
tech. sup. labo.	0,1	0,0	0,1
pilote/ingénieur. Aérien	0,1	0,0	0,1
Hydraulicien	0,1	0,0	0,1
cadre sup (c.s) . P et T	0,2	0,0	0,1
autr.c.s.btp	0,2	0,0	0,1
cadre sup. aff.	0,1	0,0	0,0
banquier	0,3	0,0	0,2
adm.services fiscaux	0,1	0,0	0,1
Informaticiens	0,3	0,0	0,2
autr.c.s. finance	0,1	0,0	0,0
c.s. agriculture	0,1	0,0	0,0
c.s. eaux et forêt	0,2	0,0	0,1
Ingénieur et conseiller .fja	0,2	0,0	0,1
Vétérinaire	0,1	0,0	0,1
c.s. géologue./mine	0,1	0,0	0,1
autre. c.s. agriculture	0,1	0,0	0,0
magistrat	0,2	0,1	0,2
avocat	0,2	0,3	0,2
c s. presse	0,1	0,0	0,1
Autres .c.s. justice	0,1	0,1	0,1
c. s. document.	0,2	0,0	0,1
Animateur	0,0	0,1	0,1
Autre cadre sup.	0,1	0,3	0,2
Secrétaire de direction	0,3	1,8	0,9
Secrétaire administratif.	0,1	0,7	0,3
Contrôleur du travail	0,1	0,0	0,1
Aut.c.m.administ	0,1	0,2	0,1
Maître - instituteur	0,8	0,7	0,8
maître d'eps	0,1	0,0	0,1
Aut.c.m.enseignement.	0,0	0,5	0,2
infirmier d'état	0,4	0,9	0,6
sage-femme	0,0	0,3	0,1
assistant en santé	0,0	0,1	0,0
laborantin	0,2	0,0	0,1
Gestionnaire. des hôpitaux	0,0	0,1	0,1

Emploi principal.	Masculin	Féminin	Total
aide sociale	0,1	0,3	0,2
puériculture	0,0	0,3	0,1
Aut.c.m. santé	0,2	0,0	0,1
Conduct.t.p/train	0,2	0,0	0,1
contrôleur/receveur P.T	0,1	0,1	0,1
Aut.c.m.btp	0,6	0,1	0,4
cadre. Moyen (C.M).bud.et finance	0,1	0,0	0,1
Comptables./percepteur	0,7	0,5	0,7
Aut.c.m. finances	0,2	0,0	0,2
tech. agri. spécialisé	0,2	0,0	0,1
contrôleur eaux et forêt	0,0	0,2	0,1
Technicien élevage spécialisé	0,0	0,1	0,1
Aut.cadre moyen agriculture	0,2	0,0	0,1
agent de maîtrise de l'information	0,2	0,0	0,1
Reporter/animateur Radio et Télé	0,1	0,0	0,1
aut.c.m. justice	0,3	0,3	0,3
aut. c.m .nca	0,1	0,0	0,0
Encadreur centre agricole	0,1	0,0	0,1
techn. agriculture/élevage	0,1	0,0	0,0
Mineur	0,3	0,0	0,2
Aut c. sub. agriculture	0,4	0,0	0,2
aide- comptable	0,3	0,1	0,2
caissier	0,4	0,4	0,4
agent de bureau	0,3	1,2	0,7
planton – commis	0,5	0,0	0,3
Standardiste	0,3	0,2	0,3
Relieur - reprographe	0,3	0,0	0,2
c.sub.affaires étrangères	0,1	0,2	0,1
Conducteur . des T.p	0,2	0,3	0,2
Dessinateur	0,1	0,0	0,1
Topographe	0,1	0,0	0,1
Cheminot	0,1	0,0	0,1
c.sub. des p et t	0,1	0,0	0,0
gar/fille de salle	0,2	0,2	0,2
aide infirmier	0,0	0,2	0,1
Matrone	0,0	0,2	0,1
Aut. agent subalterne de la santé	0,0	0,3	0,1
Manoeuvre	3,3	0,2	2,1
ouvrier	0,6	0,1	0,4
magasinier	0,1	0,0	0,1
Vérificateur	0,4	0,0	0,2
Autre agent subalterne nca	0,3	0,4	0,4
Commerçant nca	9,8	8,6	9,4
Boutiquier	1,4	0,6	1,1
Vendeur tissus/ friperie	1,3	0,9	1,1
Vendeur de fruit	0,6	1,8	1,0
vend. d'aliments	0,5	13,7	5,5
vend. Légumes/ arachide	0,5	13,0	5,2
aide vendeur	2,4	2,2	2,4
démarcheur	0,8	0,0	0,5
libraire	0,6	0,0	0,4
Vendeur de.boisson locale	0,7	3,2	1,6
boucher	1,4	0,0	0,9
meunier	0,1	0,0	0,1
Autres .métiers de commerce	3,6	9,4	5,8

Emploi principal.	Masculin	Féminin	Total
tisserand – tricoteur	0,1	6,4	2,5
forgeron	0,5	0,0	0,3
menuisier	3,6	0,1	2,3
potier	0,6	0,0	0,4
vannier	0,0	0,3	0,1
cordonnier – tanneur	0,6	0,0	0,4
maçon – tâcheron	5,2	0,0	3,3
Production .boisson locale	0,1	1,7	0,7
bijoutier	0,3	0,0	0,2
peintre	0,8	0,0	0,5
Autre artiste	0,1	0,0	0,1
autre artisan	0,5	0,0	0,3
mécanicien	6,2	0,5	4,1
garagiste	1,4	0,0	0,9
électricien	1,1	0,1	0,7
horloger	0,2	0,0	0,1
réparateur de Radio et Télé	0,4	0,0	0,2
plombier	0,1	0,0	0,1
photographe	0,7	0,2	0,5
tailleur	3,7	2,5	3,3
tôlier – ferrailleur	0,9	0,0	0,5
Tapissier	0,6	0,0	0,4
Serrurier	0,2	0,0	0,1
autre réparateur	0,1	0,2	0,1
Autre .artisan .de service	1,1	0,0	0,7
Autre .artisan Nca	1,0	0,1	0,6
boy - cuisinier,	1,9	6,6	3,7
Serveur de restaurant	0,9	0,7	0,8
Servante de bar	0,0	0,8	0,3
Gardien de nuit	3,2	0,0	2,0
Barman/barmaid	0,1	0,0	0,1
taxi/chauffeur	5,1	0,0	3,2
Blanchisseur	0,7	0,2	0,5
Coiffeur/coiffeuse	0,1	1,1	0,5
cireur	0,1	0,0	0,1
Laveur - nettoyeur	0,3	0,9	0,6
Maître/gérant hôtel	0,0	0,0	0,0
entrepreneur	0,3	0,0	0,2
puisatier	0,1	0,0	0,0
boulangier	0,4	0,0	0,3
Autres services .domestiques.	1,1	2,3	1,5
militaire	2,1	0,0	1,3
gendarme	0,8	0,0	0,5
agent de police	0,7	0,2	0,5
pompier	0,1	0,0	0,1
agent de la Gnr	0,0	0,1	0,0
aut.pers.sécurité	0,4	0,0	0,2
culte chrétien	0,1	0,1	0,1
culte musulman	0,3	0,0	0,2
guérisseur	0,3	0,4	0,3
autre profession nca	0,5	0,1	0,4
sans profession	0,1	0,3	0,2
Profession .non .précisée	0,9	1,3	1,0
Total	100,0	100,0	100,0

ANNEXE 4. TABLEAUX DU CHAPITRE 3

Tableau A.4.1 : Dépense Totale annuelle, par Ménage, par Tête et Pondération selon le Poste

POSTES NCOA	POSTE	DEPENSE TOTALE	DEPENSE PAR MENAGE	DEPENSE PAR PERSONNE	PONDER. UEMOA 10000	PROPORTION DE MENAGES CONCERNES
01.1.01.1.	Céréales non transformées	13 882 252 580	118 543	21 024	1002,9	85
01.1.01.2.	Farines et gruaux	1 679 970 277	14 346	2 544	121,4	52,9
01.1.01.3.	Pâtes alimentaires	656 907 039	5 609	995	47,5	26,5
01.1.01.4.	Pains	1 249 430 203	10 669	1 892	90,3	61,4
01.1.01.5.	Pâtisserie	570 688 906	4 873	864	41,2	47,7
01.1.02.1.	Bœuf	2 065 772 475	17 640	3 128	149,2	46,0
01.1.02.2.	Mouton, chèvre	2 101 253 214	17 943	3 182	151,8	40,0
01.1.02.3.	Porc	51 855 233	443	79	3,7	3,5
01.1.02.4.	Volaille	1 118 670 081	9 553	1 694	80,8	19,6
01.1.02.5.	Charcuterie	11 080 157	95	17	0,8	0,7
01.1.02.6.	Autres viandes, préparations de viande	592 103 976	5 056	897	42,8	20,8
01.1.03.1.	Poissons, autres produits frais de la pêche	587 312 779	5 015	889	42,4	19,5
01.1.03.2.	Poissons, autres séchés, fumés	1 527 848 695	13 047	2 314	110,4	77,2
01.1.04.1.	Lait	941 860 069	8 043	1 426	68,0	27,0
01.1.04.2.	Produits laitiers	341 434 014	2 916	517	24,7	18,3
01.1.04.3.	Œufs	162 029 062	1 384	245	11,7	9,0
01.1.05.1.	Beurre, margarine	138 233 095	1 180	209	10,0	16,5
01.1.05.2.	Huiles	2 096 225 381	17 900	3 175	151,4	79,0
01.1.05.3.	Autres matières grasses	844 773 434	7 214	1 279	61,0	65,3
01.1.06.0.	Fruits	1 075 386 461	9 183	1 629	77,7	66,2
01.1.07.1.	Légumes frais	4 620 369 164	39 454	6 997	333,8	87,0
01.1.07.2.	Légumes secs	832 537 246	7 109	1 261	60,1	49,5
01.1.07.3.	Arachides	295 774 329	2 526	448	21,4	52,9
01.1.08.1.	Tubercule, banane plantain	472 594 586	4 036	716	34,1	22,0
01.1.08.2.	Préparations de tubercules et plantains	163 017 677	1 392	247	11,8	16,4
01.1.09.0.	Sucre	1 189 328 686	10 156	1 801	85,9	64,8
01.1.10.0.	Confiture, miel, chocolat, confiserie	146 203 087	1 248	221	10,6	19,7
01.1.11.0.	Sel, épices, sauces, et NDA	3 939 057 519	33 636	5 965	284,6	85,3
01.2.01.0.	Café, thé, cacao, tisanes	676 467 440	5 776	1 024	48,9	27,8
01.2.02.1.	Boissons non alcoolisées artisanales	411 196 792	3 511	623	29,7	43,0
01.2.02.2.	Boissons non alcoolisées industrielles	186 696 347	1 594	283	13,5	10,0
01.2.03.1.	Boissons alcoolisées artisanales	340 860 348	2 911	516	24,6	8,5
01.2.03.2.	Boissons alcoolisées industrielles	225 413 426	1 925	341	16,3	4,0
01.3.00.1.	Cigarettes locales	561 654 528	4 796	851	40,6	18,3
01.3.00.2.	Cigarettes importées	1 075 680 522	9 185	1 629	77,7	18,3
01.3.00.3.	Autres excitants	345 006 903	2 946	522	24,9	35,2
02.1.01.0.	Tissus d'habillement	2 918 222 723	24 919	4 419	210,8	83,8
02.1.02.1.	Vêtements de dessus hommes	1 295 939 222	11 066	1 963	93,6	64,1
02.1.02.2.	sous-vêtements hommes	152 065 448	1 299	230	11,0	36,4
02.1.02.3.	Vêtements de dessus femmes	667 452 702	5 700	1 011	48,2	39,7
02.1.02.4.	sous-vêtements femmes	231 277 061	1 975	350	16,7	30,5
02.1.02.5.	Vêtements enfant	736 543 481	6 289	1 115	53,2	53,0
02.1.03.0.	Autres articles vestimentaires	116 326 201	993	176	8,4	23,2
02.1.04.1.	Confection vêtements hommes	566 443 106	4 837	858	40,9	62,9
02.1.04.2.	Confection vêtements femmes	682 051 114	5 824	1 033	49,3	61,0
02.2.01.1.	Chaussure homme	634 334 291	5 417	961	45,8	72,4
02.2.01.2.	Chaussure femme	519 667 195	4 438	787	37,5	68,5
02.2.01.3.	Chaussure enfant	254 612 047	2 174	386	18,4	46,4
02.2.02.0.	Réparation de chaussures	38 073 607	325	58	2,8	29,6
03.1.00.0.	Loyers bruts	3 006 895 861	25 676	4 554	217,2	21,5
03.1.999	Location vente	581 927 019	4 969	881		1,5
03.2.01.0.	Produits pour réparation de logement	1 674 152 671	14 296	2 535	120,9	38,6
03.2.02.0.	Services de réparation de logement	329 085 015	2 810	498	23,8	25,8
03.3.03.0.	Distribution d'eau	3 487 539 015	29 781	5 282	251,9	86,5
03.3.888	Assurance logement					
03.4.01.0.	Électricité	2 417 810 052	20 646	3 662	174,7	24,9
03.4.02.0.	Gaz	665 717 638	5 685	1 008	48,1	22,8

03.4.03.0.	Combustibles liquides	403 252 565	3 443	611	29,1	50,3
POSTES NCOA	POSTE	DEPENSE TOTALE	DEPENSE PAR MENAGE	DEPENSE PAR PERSONNE	PONDER. UEMOA 10000	PROPORTION DE MENAGES CONCERNES
03.4.04.0.	Autres combustibles	2 725 119 329	23 270	4 127	196,9	64,8
04.1.00.0.	Ameublement, décoration	1 060 794 770	9 058	1 606	76,6	40,5
04.1.999	Douche, baignoire, W.-C.	2 851 877	24	4		0,4
04.2.00.0.	Articles de ménage textiles	859 111 128	7 336	1 301	62,1	53,2
04.3.00.0.	Appareil ménager y.c. réparations	821 316 652	7 013	1 244	59,3	13,0
04.3.999	Chauffe-eau, climatiseur, etc.	9 342 715	80	14		0,4
04.4.00.1.	Vaisselle	214 384 675	1 831	325	15,5	30,3
04.4.00.2.	Autre ustensile de cuisine	107 177 363	915	162	7,7	16,9
04.4.00.3.	Autre ustensile de ménage	24 590 669	210	37	1,8	6,5
04.5.00.0.	Outillage pour maison et jardin	433 764 978	3 704	657	31,3	16,6
04.5.999	Groupe électrogène					
04.6.01.0.	Article de ménage non durable	4 001 719 813	34 171	6 060	289,1	99,4
04.6.02.0.	Services domestiques	321 367 287	2 744	487	23,2	3,8
04.6.03.0.	Services maison sauf domestiques	1 374 093 605	11 734	2 081	99,3	53,2
04.6.999	Service de Personnel logé et nourri					
05.1.01.1.	Médicaments modernes	4 027 942 043	34 395	6 100	291,0	33,0
05.1.01.2.	Médicaments traditionnels	185 760 473	1 586	281	13,4	5,0
05.1.02.0.	Autres produits pharmaceutiques	520 597 890	4 445	788	37,6	39,1
05.1.03.0.	Matériel thérapeutique	103 758 272	886	157	7,5	3,2
05.2.01.0.	Services des médecins	391 219 093	3 341	592	28,3	13,6
05.2.02.0.	Services des dentistes	38 357 421	328	58	2,8	0,3
05.2.03.0.	Analyses médicales	297 069 089	2 537	450	21,5	28,4
05.2.04.0.	Services auxiliaires médicaux	18 297 294	156	28	1,3	1,0
05.3.00.0.	Services des hôpitaux	236 296 440	2 018	358	17,1	12,2
05.4.888	Assurance maladie	28 630 501	244	43		0,5
06.1.01.0.	Automobiles	2 254 133 078	19 248	3 414	162,8	1,0
06.1.02.0.	Cycles motocycles	2 232 803 223	19 066	3 381	161,3	11,4
06.1.999	Véhicules hors champ	107 807 712	921	163		0,9
06.2.01.0.	Pièces détachées et accessoires	1 826 153 921	15 594	2 766	131,9	58,3
06.2.02.0.	Carburants et lubrifiants	9 092 394 759	77 642	13 770	656,8	60,2
06.2.03.0.	Entretien et réparations	2 104 963 726	17 975	3 188	152,1	68,9
06.2.04.0.	Autres services pour véhicules	34 655 936	296	52	2,5	18,1
06.3.01.0.	Transport local	826 305 929	7 056	1 251	59,7	20,1
06.3.02.0.	Transport longue distance	3 200 081 894	27 326	4 846	231,2	52,7
07.1.01.0.	Appareils son et image	1 138 111 889	9 719	1 724	82,2	36,4
07.1.02.0.	Equipement photo cinéma, optique	52 396 171	447	79	3,8	2,3
07.1.888	Equipement de loisir	137 479 420	1 174	208		2,9
07.1.05.0.	Jeux et jouets ; articles de sport	79 644 293	680	121	5,8	15,0
07.1.06.0.	Supports image et son	143 826 229	1 228	218	10,4	11,0
07.2.01.1.	Cinéma, théâtre, et concerts	1 040 050 593	8 881	1 575	75,1	28,0
07.2.01.2.	Manifestations sportives	193 508 238	1652	293	14,0	22,2
07.2.02.0.	Autres services récréatifs et culturels	2 202 507 090	18 808	3 336	159,1	46,0
07.3.01.0.	Livres	45 587 178	389	69	3,3	0,6
07.3.02.0.	Presse et imprimés divers	571 449 722	4 880	865	41,3	19,3
07.3.03.0.	Articles de papeterie	2 348 570	20	4	0,2	6,4
08.1.00.0.	Services d'enseignement	3 316 005 550	28 316	5 022	239,5	55,4
08.2.00.0.	Fournitures scolaires	1 336 860 118	11 416	2 025	96,6	62,2
08.3.888	Autres services scolaires	79 301 870	677	120		2,3
09.1.00.0.	Restaurants, débits de boissons	13 360 480 805	114 088	20 233	965,2	94,8
09.2.00.0.	Services d'hébergement	8 688 328	74	13	0,6	1,0
10.1.01.0.	Salons de coiffure, esthétique	1 995 813 782	17 043	3 022	144,2	82,9
10.1.03.0.	Articles pour soins personnels	2 654 570 336	22 668	4 020	191,8	78,1
10.1.88.8	Articles de soin électriques	1 324 336	11	2		0,3
10.2.01.0.	Bijouterie et horlogerie	532 254 330	4 545	806	38,5	53,9
10.2.02.0.	Autres effets personnels	233 033 914	1 990	353	16,8	33,2
10.3.01.0.	Services postaux	68 362 171	584	104	4,9	3,6
10.3.02.0.	Téléphone, télégraphe	1 497 589 142	12 788	2 268	108,2	25,0
10.5.888	Services financiers n.d.a.	22 634 031	193	34		0,2
10.6.00.0.	Autres services n.d.a.	644 869 262	5 507	977	46,6	70,5
99.9.999	Divers hors champ	10 747 186 860	91 772	16 276		85,9

ANNEXE 5 STRUCTURE DU QUESTIONNAIRE

1. QUESTIONNAIRES DE DESCRIPTION DU MENAGE (VISITE N°1)

- 01. identification du ménage
- 02. composition du ménage
- 03. informations complémentaires sur le ménage
- 04. niveau d'instruction et de formation des membres du ménage
- 05. occupation des membres du ménage âgés de 15 ans et plus.
- 06. éligibilité au carnet de comptes

2. LES DEPENSES COURANTES

2.1 les dépenses courantes saisies à l'aide du carnet de comptes

- 07. le récapitulatif des dépenses effectuées au cours des 15 jours d'enquête
(chaque visite dans le ménage à partir de la visite n° 2)
- 47a. personnes présentes dans le ménages pendant la période d'enquête.
- 47b. suivi du remplissage du carnet de comptes
- 47. contrôle des visites récapitulatives

2.2 les "autres dépenses courantes" du ménage saisies à l'aide des rétrospectifs seuls (visite n°2)

- 08- 09. dépenses "fréquentes ou régulières" effectuées pour les membres du ménage
 - 08. identification des personnes bénéficiaires et des dépenses effectuées
 - 09. détail, individu par individu, de chaque dépense signalée dans le tableau précédent
- 10- 11. autres dépenses "fréquentes ou régulières" effectuées par le ménage
 - 10. identification des dépenses effectuées.
 - 11. détail de chaque dépense signalée dans le tableau précédent
- 12-13. produits faisant l'objet d'autoconsommation au cours des 12 derniers mois.
 - 12. identification des pratiques
 - 13. inventaire des produits auto-consommés (y compris ceux provenant de la chasse, pêche et de l'élevage)
- 14-15. les achats de fruits et légumes au cours des 12 derniers mois
 - 14. identification des périodes d'achat
 - 15. détail, par acheteur et par type de période, des dépenses signalées dans le tableau précédent
- 16 - 17. les dépenses importantes ou exceptionnelles (régulières ou non) de céréales et autres produits alimentaires au cours des 12 derniers mois
 - 16. identification des périodes d'achat
 - 17. détail des dépenses signalées dans le tableau précédent
- 18 - 19 .produits alimentaires et non alimentaires consommés par le ménage provenant d'une activité de commerce ou de transformation pratiquée par l'un des membres du ménage.
 - 18. Identification des produits concernés
 - 19. Caractéristiques des prélèvements effectués

3. LES "AUTRES DEPENSES" DU MENAGE (VISITE N°3)

les dépenses "non individualisables"

- 20. description du logement occupé par le ménage
- 21. récapitulatif des dépenses de logement effectuées au cours des 12 derniers mois
- 22- 23. dépenses effectuées pour la réparation ou l'aménagement de logement au cours des 12 derniers mois
 - 22. identification des dépenses effectuées
 - 23. détail de chaque dépense signalée dans le tableau précédent
- 24- 25. inventaire des biens durables possédés par le ménage : appareils ménagers et mobilier
 - 24. identification des dépenses effectuées au cours des 12 derniers mois
 - 25. détail de chaque dépense signalée dans le tableau précédent selon le mois, l'état et le lieu d'achat
- 26- 27. inventaire des biens durables possédés par le ménage : équipement de loisir
 - 26. identification des dépenses effectuées au cours des 12 derniers mois
 - 27. détail de chaque dépense signalée dans le tableau précédent selon le mois, l'état et le lieu d'achat
- 28- 29. inventaire des biens durables possédés par le ménage : moyens de transport
 - 28. identification des dépenses effectuées au cours des 12 derniers mois
 - 29. détail de chaque dépense signalée dans le tableau précédent selon le mois, l'état et le lieu d'achat
- 30- 31. achats d'articles d'ameublement et d'ustensiles ménagers au cours des 12 derniers mois
 - 30. identification des dépenses effectuées
 - 31. détail de chaque dépense signalée dans le tableau précédent selon le mois, l'état et le lieu d'achat
- 31- 32. dépenses effectuées à l'occasion de fêtes ou de cérémonies au cours des 12 derniers mois
 - 31. identification des dépenses effectuées
 - 32. détail de chaque type de dépense signalé dans le tableau ci-dessus

4. les "autres dépenses" du ménage (visite n°4)

les dépenses "individualisables"

- 34a- 35a. dépenses d'habillement et de chaussures au cours des 12 derniers mois
 - 34.a. identification des personnes concernées et des dépenses effectuées
 - 35.a. détail, individu par individu, de chaque dépense signalée dans le tableau précédent selon le mois, l'état et le lieu d'achat
- 34.b- 35.b. dépenses d'habillement et de chaussures au cours des 6 derniers mois
 - 34.b. identification des personnes concernées et des dépenses effectuées
 - 35.b. détail, individu par individu, de chaque dépense signalée dans le tableau précédent selon le mois, l'état et le lieu d'achat
- 36.a- 37.a. dépenses de santé au cours des 12 derniers mois
 - 36.a. identification des personnes concernées et des dépenses effectuées
 - 37.a. détail, individu par individu, de chaque dépense signalée dans le tableau précédent selon le mois et le lieu d'achat
- 36.b- 37.b. dépenses de santé au cours des 3 derniers mois

- 36.b. identification des personnes concernées et des dépenses effectuées
- 37.b. détail, individu par individu, de chaque dépense signalée dans le tableau précédent selon le mois et le lieu d'achat
- 38.a- 39.a. dépenses de déplacement à l'étranger au cours des 12 derniers mois
 - 38.a. identification des personnes concernées et des dépenses effectuées
 - 39.a. détail, pour chaque bénéficiaire, de chaque dépense signalée dans le tableau précédent selon la destination, le mois et le moyen de transport utilisé
- 38.b- 39.b. dépenses de déplacement à l'intérieur au cours des 6 derniers mois
 - 38.b. identification des personnes concernées et des dépenses effectuées
 - 39.b. détail, pour chaque bénéficiaire, de chaque dépense signalée dans le tableau précédent selon la destination, le mois et le moyen de transport utilisé
- 40-41. dépenses d'éducation et de formation au cours des 12 derniers mois
 - 40. identification des personnes concernées et des dépenses effectuées
 - 41. détail, pour chaque bénéficiaire, de chaque dépense signalée dans le tableau précédent selon le mois et le lieu d'achat
- 42- 43. autres dépenses individuelles (loisir, soins personnels et divers) au cours des 12 derniers mois
 - 42. identification des personnes concernées et des dépenses effectuées
 - 43. détail, pour chaque bénéficiaire, de chaque dépense signalée dans le tableau précédent selon le mois et le lieu d'achat

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES DEPENSES (VISITE N°6)

- 44- 45- 46. aides et cadeaux en argent apportés à d'autres ménages au cours des 12 derniers mois
 - 44. identification des personnes ayant effectué de tels versements
 - 45. fréquence et montant des versements courants selon le destinataire
 - 46. détail des versements exceptionnels selon le destinataire et le mois